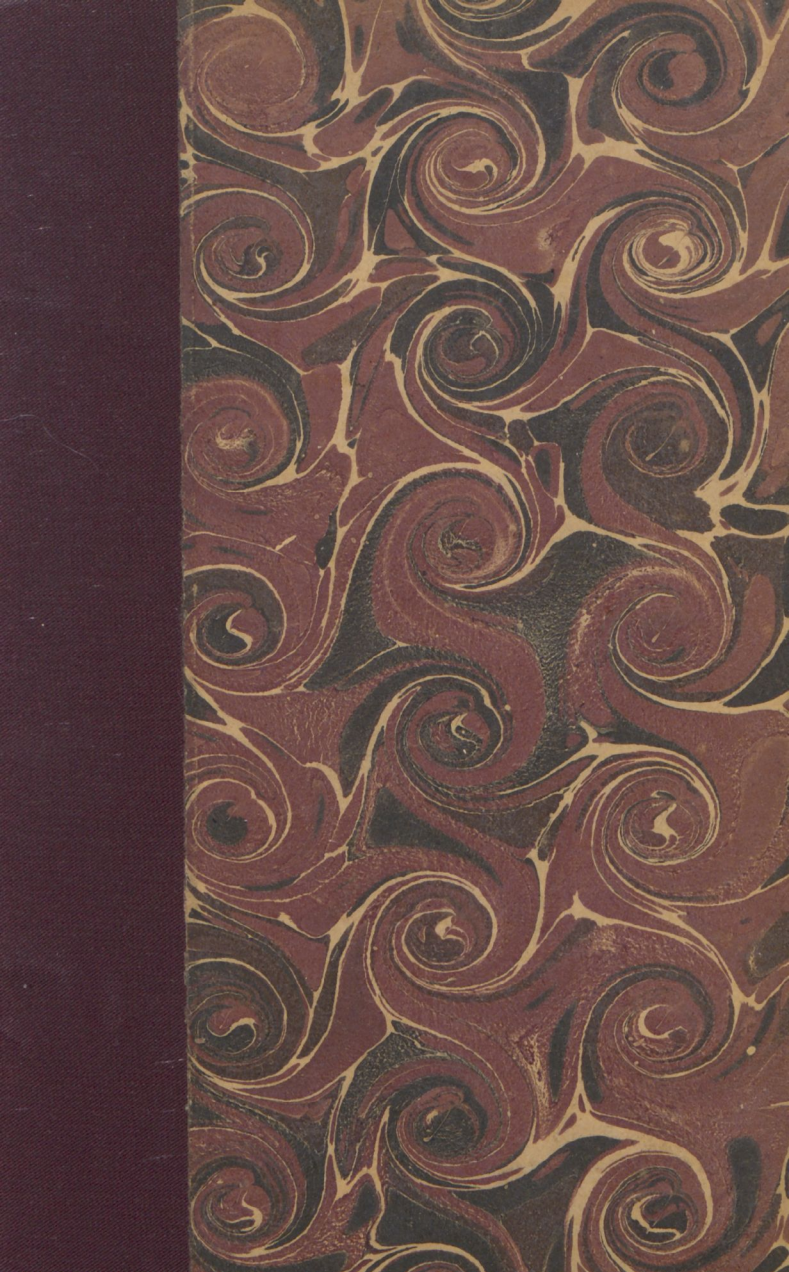




BWFK

751

ANT

XIX

700

D3.12.

18 ans

R-73.517



HISTOIRE

DE

L'INQUISITION

LES COUVENTS ET LES JÉSUITES

DANS LES PAYS CATHOLIQUES

FRANCE. — ESPAGNE. — ITALIE

PAR

MAURICE LACHATRE

LIBRAIRIE DU PROGRÈS

11, — RUE BERTIN-POIRÉE, — 11

PARIS

BIBLIOTHÈQUE ANTICLÉRICALE

L'INQUISITION, LES COUVENTS ET LES JÉSUITES,
par MAURICE LACHATRE..... 1 vol. (50
(Cet opuscule fait suite au Traité de Chasteté, imprimé à Bruxelles).

LE TRAITÉ DE CHASTÉTÉ, par le Rév. REN. LOUVEL,
vicaire-général de l'évêché d'Evreux. — Disserta-
tions sur les galanteries de la Bible, vilenies et drôle-
ries des livres saints, par MAURICE LACHATRE. 1 vol. 1 50
(Ce volume fait suite au Manuel des Confesseurs, imprimé à Bruxelles).

LE MANUEL DES CONFESSEURS, par Mgr BOUVIER,
évêque du Mans, suivi de la CLE D'OR, par Mgr MARIA
CLARET, patriarche des Indes, archevêque de Cuba.
Commentaires, par MAURICE LACHATRE..... 1 vol. 2 »
*(Ces trois volumes sont le couronnement de l'édifice anti-
clérical, ayant pour base : l'Histoire des Papes).*

HISTOIRE DES PAPES

CRIMES, MEURTRES, EMPOISONNEMENTS, PARRICIDES, ADULTÈRES,
INCESTES DES PONTIFES ROMAINS DEPUIS SAINT-PIERRE JUSQU'À
NOS JOURS

LES MONSTRES DANS L'HUMANITÉ

ROIS, REINES ET EMPEREURS

Par MAURICE LACHATRE

Magnifique édition illustrée de nombreuses gravures dans le
texte. — Prix de la livraison comprenant 8 pages : 10 cent.

Il paraît chaque semaine une série de 5 livraisons, au prix
de 50 cent. — Ouvrage complet en 54 séries.

Annexe : Une collection de 50 gravures sur acier,
séparées du texte, à 10 cent. chaque gravure. Prix
de la collection..... 5 »

LES MYSTÈRES DU CONFESSIONNAL, édition
in-8°, à 2 colonnes. Commentaires par MAURICE
LACHATRE. 1 vol. 3 (0

LE JUIF-ERRANT, par EUGÈNE SUE..... 1 vol. 4 »

LES MYSTÈRES DU PEUPLE, par EUGÈNE SUE.

Une série composée de trois feuilles de texte avec
une gravure sur acier, chaque semaine, au prix de
50 cent. — Ouvrage complet en cent séries.

LE FILS DU JÉSUI TE, par LÉO TAXIL..... 2 vol. à 2 60. 5 20

IGNACE DE LOYOLA ET LA COMPAGNIE DE JÉSUS,
par E. SPULLER..... 1 vol. 3 »

L'ARSENAL DE LA DÉVOTION, par P. PARFAIT, 1 vol. 3 »

.

HISTOIRE
DE
L'INQUISITION
DANS LES PAYS CATHOLIQUES
FRANCE — ESPAGNE — ITALIE
DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT, 1208
JUSQU'À LA CHUTE DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE, 1870

L'origine de l'Inquisition remonte au ^{xiii}^e siècle ; le pape Innocent III en est le fondateur.

C'est en France, en 1208, que l'Inquisition fut constituée dans ses éléments essentiels. Les premières victimes furent les Albigeois, et c'est par milliers qu'il faut compter ceux qui périrent dans les flammes du bûcher ou au milieu des supplices les plus effroyables. Dans l'incendie d'une seule ville, Béziers, soixante-dix mille personnes furent sacrifiées par Simon de Monfort, le général de la croisade catholique, assisté du légat du pape, Pierre de Castelnau, de l'abbé de Cîteaux et de saint Dominique. Les historiens de l'époque racontent, à l'occasion de ces massacres, que l'évêque de Béziers étant venu dans le camp des Croisés pour implorer la pitié de Simon de Montfort et demander qu'on épargnât au moins les catholiques, qui étaient nombreux dans la ville, le légat du pape avait répondu : non ! point de

grâce ni de pitié, qu'on tue tout, hommes, femmes et enfants... Dieu reconnaîtra les siens !

L'Inquisition est fille de la confession et constitue le plus épouvantable système de délation, d'espionnage politique et familial qui se puisse imaginer. Qu'on en juge par l'article suivant du décret rendu, à Padoue, en 1224, par le pape Honorius III :

« Le crime de lèse-majesté divine étant plus grand que celui de lèse-majesté humaine, et Dieu punissant les crimes des pères sur les enfants, pour leur apprendre à ne pas les imiter, les enfants des hérétiques, jusqu'à la seconde génération, seront incapables de remplir aucun emploi public, et de jouir d'aucun honneur, *excepté les enfants qui auront dénoncé leur père.* »

L'Inquisition était fondée en Italie, comme en France, et fonctionnait à Rome, sous la présidence du pape.

Des conciles assemblés à Toulouse, à Melun, à Béziers, de même qu'à Padoue, à Rome et dans différentes villes d'Italie, réglementaient l'action des tribunaux inquisiteurs, et décrétaient des mesures de rigueur dont les évêques devaient assurer l'exécution.

Voici quelques uns des articles relevés sur les mandements épiscopaux :

« Tous les habitants — depuis l'âge de quatorze ans, pour les individus du sexe masculin, et celui de douze ans, pour les individus appartenant au sexe féminin — doivent promettre, sous serment, de poursuivre les hérétiques, de les dénoncer aux tribunaux ecclésiastiques ; et, s'ils s'y refusaient, ils seront traités eux-mêmes comme hérétiques.

« Ceux qui ne se présenteront pas régulièrement trois fois au moins par an au confessionnal, seront traités comme suspects d'hérésie,

« Les maisons qui auront servi d'asile aux hérétiques seront rasées.

« Toutes les propriétés des hérétiques et de leurs adhérents ou complices, seront confisquées, et leurs enfants ne pourront pas en réclamer la moindre partie.

« Les hérétiques, convertis volontairement, ne pourront continuer d'habiter le même pays. Ils seront tenus de porter sur leurs habits deux croix jaunes, une sur la poitrine, l'autre sur le dos, afin qu'on puisse toujours les distinguer des autres catholiques.

« Aucun laïque ne pourra lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire. »

L'ordre des Dominicains était tout particulièrement chargé de fournir des sujets pour les redoutables fonctions de juges du Saint-Office et pour celles de *familiers* de l'Inquisition, c'est-à-dire d'espions, d'agents provocateurs, de pourvoyeurs de victimes pour les bûchers.

En 1232, sous le pontificat de Grégoire IX, l'Espagne subit l'établissement des tribunaux de l'Inquisition. Ce fut à Lérida, en Catalogne, que s'organisa le premier tribunal de ce genre. L'Inquisition prit ensuite possession du diocèse d'Urgel; et, bientôt elle s'étendit sur les autres provinces espagnoles.

En 1301, on comptait dans la péninsule ibérique deux juridictions principales, la première comprenant la Castille et le Portugal, la seconde englobant l'Aragon, le royaume de Valence, la Catalogne, le Roussillon, la Cerdagne et les îles Baléares. A la tête de ces divisions étaient placés deux chefs qui envoyaient des Inquisiteurs particuliers partout où ils le jugeaient à propos pour la défense de la foi. De tous les côtés s'allumèrent des bûchers où de nombreuses victimes furent consumées.

Ces exécutions n'étaient que le prélude à de plus effroyables atrocités. Isabelle-la-Catholique, femme de Ferdinand VI, roi d'Aragon, ayant hérité de la Castille, l'Inquisition put procéder à une meilleure et plus puissante organisation par la suppression des deux juridictions et en concentrant tous les pouvoirs dans les mains d'un seul grand Inquisiteur ou Inquisiteur général qui était nommé par le pape. Ce fut l'*Inquisition* dite *moderne*, perfectionnée, étendue sur la péninsule tout entière, même au-delà des mers, dans les îles, sur les

flottes, dans les armées, qui commença de fonctionner dès l'année 1481.

Le premier Grand Inquisiteur fut un moine dominicain, confesseur d'Isabelle de Castille, Thomas de Torquemada, qui a mérité de laisser une mémoire justement exécrée pour les innombrables condamnations et exécutions accomplies sous son ministère. Le siège de l'Inquisition était à Séville.

L'ignorance s'accrut sous les auspices de Torquemada; le fanatisme et la férocité se développèrent par l'impulsion vigoureuse qu'il donna à l'Inquisition. La mort, les tortures, les cachots, la proscription et les confiscations eurent raison de tous ceux qui possédaient quelque activité intellectuelle, de la science, du courage ou quelque générosité d'âme. La masse du peuple espagnol tomba alors dans un profond abrutissement.

Les règlements qui avaient trait aux crimes d'hérésie furent revisés et aggravés. Un article déclarait que ceux qui émigraient d'une province, pour ce seul fait d'avoir émigré, seraient déclarés hérétiques. Les seigneurs sur les terres desquels ils auraient trouvé asile étaient tenus — sous peine d'excommunication, de la confiscation de leurs domaines et de la perte de leurs emplois — de s'emparer des fuyards, de les envoyer sous escorte à Séville, et de mettre le séquestre sur tout ce qu'ils possédaient.

Dans un autre article qui visait les nouveaux convertis, c'est-à-dire les juifs et les maures qui avaient consenti à se faire baptiser pour échapper aux peines édictées par l'Inquisition, il était dit que : Tout nouveau chrétien serait considéré comme apostat, s'il avait observé le sabbat, ce qui pouvait être *suffisamment prouvé*, s'il avait porté ce jour-là, une chemise et des vêtements plus propres qu'à l'ordinaire, s'il avait mis du linge blanc sur sa table, et s'il s'était abstenu de faire du feu dans sa maison depuis le soir précédent.

L'article 13 des mêmes règlements porte que l'on devra regarder comme apostat celui qui, lors de l'en-

terrement d'un mort, aura prononcé un discours élogieux ou aura récité des vers tristes.

Le Saint-Office à peine installé à Séville commença les exécutions. Quatre jours après son établissement il faisait brûler six condamnés; et, successivement, de jour en jour, presque sans interruption dans les supplices, il faisait monter sur le bûcher, dans l'espace de six mois, deux cent quatre-vingt-dix-huit nouveaux chrétiens, à Séville. Dans les autres villes, et pendant la même période, deux mille victimes étaient également brûlées vives. Dix-sept mille autres subissaient diverses peines canoniques — les galères, la détention à vie, le bannissement et la confiscation de leurs biens. — Cette dernière mesure fiscale accompagnait presque toujours les condamnations; c'était le butin que le trône et l'autel, le roi et le prêtre se partageaient. Dans l'espace de six mois, et dans une seule province, l'Inquisition avait sévi contre vingt-cinq mille habitants!

Les détails, les chiffres, les statistiques de ces hécatombes humaines ont été relevés sur les registres mêmes du Saint-Office par le chanoine Llorente qui en était le secrétaire général et qui, à l'aide des documents officiels, des archives qu'il avait à sa disposition, a pu faire une histoire de l'Inquisition, depuis son origine jusqu'au jour où elle fut abolie, pendant la conquête de l'Espagne par les armées françaises, en 1808.

C'est à ce courageux écrivain, rallié aux idées libérales, que nous devons les intéressants documents qui ont trait à l'Inquisition, la liste des grands Inquisiteurs, la date de leur entrée en fonctions, celle de la durée de leur exercice, la nomenclature des condamnations prononcées, la nature des sentences, les détails des tortures avec les raffinements de cruauté inventés par les bourreaux et les *familiers* de cette institution.

Les réglemens de l'Inquisition portaient le nom d'INSTRUCTIONS.

Ce code infernal était divisé en vingt-huit articles. Presque tous aboutissaient à des peines barbares et

édictaient la condamnation à mort, par le feu, dans les solennités publiques qui étaient nommées *AUTO DA FE* ou *actes de foi*.

Les vivants et même les morts étaient soumis à l'action du redoutable tribunal de l'Inquisition. Le 23^e article des Instructions porte que « s'il est prouvé par les papiers ou par les dépositions de témoins, sur la conduite d'un homme mort, qu'il a été hérétique ou simplement qu'il a pu être suspecté d'hérésie, il doit être jugé et condamné comme tel, son cadavre exhumé, livré aux flammes dans un *auto da fe*, et la totalité de ses biens confisqués, au profit de l'Etat et de l'Eglise, au détriment de ses héritiers naturels, auxquels ils doivent être repris s'ils en étaient déjà possesseurs. »

Les articles relatifs aux formes de la procédure à suivre à l'égard des accusés indiquent les devoirs des juges ecclésiastiques. Il leur est interdit de communiquer aux accusés la copie entière des déclarations des témoins; il leur est seulement permis, mais sans leur en faire une obligation, de leur donner connaissance de quelques unes des dépositions, en éliminant les circonstances et les détails qui seraient de nature à faire connaître les accusateurs.

Lorsqu'il existait une *demi-preuve* contre un accusé qui niait le crime d'hérésie, il devait être soumis à la *question*. On appelait de ce nom les tortures auxquelles étaient appliqués les accusés et dont la variété était infinie. L'imagination des bourreaux en soutane et à froc s'était épuisée en raffinements de barbarie. Les supplices étaient gradués suivant l'âge et le sexe, et aussi en raison des charges qui pesaient sur les accusés, ou selon les caprices des juges et des tortionnaires. On réservait pour les enfants et pour les femmes très-déli-cates ou malades le supplice des sifflets, lequel consistait à introduire entre les ongles des mains et des pieds des morceaux de roseaux taillés en biseau; le bourreau faisait tomber ainsi tous les ongles des patients. C'était là un jeu d'enfants, par rapport aux au-

tres modes de tortures appliqués aux adultes de l'un ou de l'autre sexe. La question était légère, grave ou très-grave ; elle était appliquée dans la *chambre du tourment*, en présence de deux juges inquisiteurs ou de leurs délégués. Cette chambre était ordinairement située dans les profondeurs des bâtiments où siégeait le tribunal de l'Inquisition. Il y régnait un silence lugubre interrompu seulement par les cris et les gémissements des suppliciés. Dans la pièce faiblement éclairée par la lumière de deux cierges, étaient rangés les instruments de torture dont la vue aurait suffi pour glacer les courages les plus éprouvés. Les tortionnaires vêtus d'une longue robe de treillis noir, la tête couverte d'un capuchon percé aux places correspondant aux yeux, saisissaient la victime, la dépouillaient de ses vêtements, même de la chemise et procédaient à la question.

Il y avait trois degrés de torture et trois manières d'appliquer la question.

Pour le premier mode, *PAR LA CORDE*, et pour la question légère, on liait les mains du patient derrière le dos, à l'aide d'une corde qui était enroulée à une poulie attachée à la voûte. On enlevait de terre la victime qui restait suspendue, ayant les pieds à un ou deux mètres au-dessus du sol ; dans cette position, les tortionnaires donnaient le branle au corps pour augmenter la tension des muscles des bras. On laissait le patient pendant une heure suspendu à la corde. Après quoi, on lâchait doucement la corde jusqu'à ce que les pieds touchassent le sol. Dans la question grave, les bourreaux élevaient la victime à l'aide des mêmes moyens, mais le supplice était compliqué de trois chutes ; la corde qui tenait le patient suspendu au haut de la voûte était lâchée de manière à glisser rapidement dans la poulie, en laissant tomber l'infortuné dans le vide, ses pieds ne touchant pas terre. La secousse imprimée au corps faisait contourner les bras et occasionnait des souffrances si atroces que, le plus souvent, la victime s'évanouissait. Les bourreaux n'en continuaient pas moins leur hor-

rible besogne, donnaient le branle, puis tiraient de nouveau sur la corde, et procédaient à une deuxième et à une troisième ascension. Ce supplice nommé l'ESTRAPADE, avait trois actes et durait habituellement une heure et demie ou deux heures. Dans la question très-grave, les choses se passaient de la même manière, avec l'addition d'un poids de 25 kilogrammes attaché à chacun des pieds du patient, ce qui augmentait les horribles souffrances des trois chutes succédant aux trois ascensions et disloquait tous les membres. Le nombre trinaire se représente souvent dans les cérémonies catholiques pour honorer la Trinité, Dieu le père, le Fils et le Saint-Esprit! O Dieu des catholiques! c'est en ton nom que s'accomplissaient de tels forfaits: c'est pour t'honorer et te servir que tes sectaires, tes prêtres, tes pontifes ont persécuté, torturé, brûlé par milliers des victimes pendant des siècles!

Le second mode, PAR L'EAU, consistait à faire ingurgiter au patient une quantité de liquide qui variait de quatre litres pour la question grave, à huit litres pour la question très-grave. Les bourreaux étendaient la victime sur un chevalet de bois, en forme de gouttière, disposé de manière à supporter le corps, sans autre fond qu'un bâton mis en travers et sur lequel le corps tombant en arrière, se courbait par l'effet du mécanisme du chevalet, les pieds tenus plus haut que le torse. Dans cette attitude la respiration devenait pénible, et le patient ressentait, en outre, de très-vives douleurs dans tous les membres, par l'effet de la pression des cordes, dont les tours pénétraient dans les chairs et faisaient jaillir le sang, même avant qu'on eût employé le garrot. Alors les bourreaux introduisaient dans la gorge de la victime un linge fin et mouillé, qui lui couvrait la bouche et le nez. L'air était arrêté au passage des narines, ce qui contraignait le patient à ouvrir la bouche pour respirer. C'est dans cette cruelle position qu'on laissait filtrer dans la gorge et par les narines de la victime, l'eau qui devait être ingurgitée, mais si len-

tement, qu'il ne fallait pas moins d'une heure pour qu'un seul litre fût absorbé. Dans la question très-grave le supplice durait huit heures ! L'eau descendant sans interruption dans l'œsophage, le patient était obligé de faire des efforts incessants pour aspirer un peu d'air en même temps qu'il absorbait le liquide. Aussi, il arrivait très-souvent qu'à la suite de grands efforts que faisait la victime pour surmonter les obstacles qui s'opposaient à cette fonction importante de la vie, la respiration, des vaisseaux se rompaient et le sang venant à couler se mêlait à l'eau qu'avalait l'infortuné. Autre aggravation à la torture : après une certaine quantité de liquide absorbée, l'un des tourmenteurs donnait trois tours au fatal billot — au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit — et les cordes resserrées aux bras et aux jambes, pénétraient dans les chairs qu'elles déchiraient affreusement.

Le troisième mode, PAR LE FEU, se pratiquait de la manière suivante : Les *familiers* du Saint-Office attachaient le patient sur un fauteuil en métal, de façon qu'il n'était plus possible à la victime de faire aucun mouvement des bras ni des jambes, ni de changer de position. On plaçait chacun des pieds dans un fourreau de parchemin garni à l'intérieur de matières grasses et de goudron. C'est ce qu'on appelait — le supplice des brodequins. — Le fauteuil était poussé devant un brasier ardent. Les matières grasses contenues dans les brodequins entraient en ébullition et cuisaient les pieds et les jambes du patient jusqu'aux muscles et aux os.

Il existait beaucoup d'autres genres de tortures dont il était fait usage dans la chambre du tourment, par exemple, le supplice des coins, qui mérite une mention spéciale. Le patient était étendu sur les dalles, entièrement nu, les bras et le torse solidement retenus au sol par des cordes enroulées dans des anneaux de fer scellés aux dalles. On plaçait chaque jambe entre deux planchettes de bois dur, qui emboîtaient la cuisse et la jambe, puis on rapprochait les deux jambes qu'on liait

l'une contre l'autre avec des cordes sèches. Alors on mouillait les cordes, ce qui les resserrait et produisait une pression très-douloureuse sur les genoux et les rotules; ensuite on introduisait entre les deux planchettes du milieu de l'appareil un premier coin en bois qu'on enfonçait à coups de maillet, puis successivement un deuxième, un troisième et un quatrième coin, pour la question grave. Dans la question très-grave on enfonçait huit coins! Les planchettes du milieu se rapprochaient insensiblement des planchettes qui étaient appliquées des deux côtés extérieurs des jambes, et enfin se joignaient sous la pression des huit coins; les jambes, les genoux et les cuisses avaient changé de forme, les chairs étaient devenues bouillie sanglante, les os étaient broyés, la moelle s'échappait des fissures des planchettes et à travers les interstices entre les coins! Gloire au Dieu des catholiques, au nom duquel se perpétrèrent de si horribles attentats!

Torquemada exerça les fonctions d'inquisiteur général de 1481 à 1498, c'est-à-dire pendant une période de dix-huit ans. On a essayé de calculer le nombre de ses victimes. L'historien Llorente déclare que, d'après les évaluations, les plus modérées, on arrive à des résultats qui effrayent l'imagination. En dix-huit ans, les tribunaux de l'Inquisition, en Espagne — en laissant même la Galicie et certaines provinces en dehors des calculs — ont fait brûler vives DIX MILLE DEUX CENTS personnes; en effigie, *dix mille huit cent soixante*, parmi lesquelles sont compris deux mille cadavres exhumés et jetés dans les bûchers comme atteints et convaincus d'hérésie! *Quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt et une* victimes avaient subi diverses peines telles que la prison perpétuelle, la question ordinaire ou extraordinaire, la confiscation des biens, etc... En totalité on compte *cent quatorze mille quatre cent et une* familles plongées dans l'opprobre, la misère et la désolation pendant ces dix-huit années de l'exercice de Torquemada!

A ces calamités particulières il faut ajouter à la charge de l'inquisiteur général l'expulsion des Juifs obtenue par Torquemada et que décrétèrent Ferdinand et Isabelle la Catholique, le 31 mars 1492. *Huit cent mille Juifs* durent abandonner l'Espagne, n'ayant qu'un délai de quatre mois pour réaliser et vendre leurs propriétés, meubles et immeubles, et se procurer les moyens de gagner les pays qui consentaient à les recevoir.

L'exécution qui a suivi la mort de Torquemada est suffisamment justifiée.

Le Saint-Office célébrait deux sortes d'*auto da fe*; les uns étaient dits particuliers, les autres étaient appelés généraux.

Les *auto da fe* particuliers avaient lieu plusieurs fois par année, à certaines époques fixées par les inquisiteurs ou aux jours de grandes fêtes.

Les *auto da fe* généraux étaient réservés pour les occasions solennelles; comme l'avènement au trône d'un souverain, son mariage, la naissance d'un prince ou d'une princesse, leur baptême, l'anniversaire des événements mémorables.

Les rois sont des monstres dans la nature; il faut à ces minotaures des sacrifices humains pour réjouir leur cœur. Les prêtres, non moins atroces que les monarques, se délectent dans le spectacle des souffrances de l'humanité. Les uns et les autres prenaient leur part à ces horribles spectacles comme des tigres qui auraient été conviés à un carnage.

Pour les femmes on avait en réserve des supplices particuliers avec des raffinements de lubricité. La nature était outragée sous toutes les formes par les inquisiteurs, par leurs *familiers*, par les Dominicains qui remplissaient habituellement les fonctions de tortionnaires. Comme nous ne pouvons entrer dans tous les détails sur les supplices, nous engageons nos lecteurs, désireux de connaître tout ce qui concerne l'Inquisition, à consulter notre histoire des Papes, — période du *xvi^e* siècle, — au règne de Philippe II, roi d'Espagne.

Tels étaient les moyens barbares que le Saint-Office mettait en usage, pour contraindre ses victimes à faire l'aveu de prétendus crimes d'hérésie. Si les accusés étaient assez robustes pour supporter une première épreuve, on passait à d'autres supplices, mais en ayant le soin de les interrompre au moment où leur violence pouvait amener la cessation de la vie. L'article du Code de l'Inquisition qui permettait d'appliquer plusieurs fois la question à un même individu avait été modifié, à la suite de réclamations de quelques ministres des rois d'Espagne sur cet excès de cruauté à l'égard des infortunés déjà torturés, et il avait été défendu aux juges ecclésiastiques de faire subir plus d'une fois la question au même accusé. Alors, par une interprétation jésuitique du texte de l'ordonnance nouvelle, les inquisiteurs déclaraient dans le procès-verbal que la question était *suspendue* jusqu'au moment où ils jugeraient opportun de la *continuer*.

L'historien Rosseuw-Saint-Hilaire cite le cas d'un martyr, nommé *Julianillo*, qui fut conservé pendant trois années entières dans les cachots de l'Inquisition, et sur lequel les bourreaux épuisèrent tous les genres de tortures, *suspendant* la question et la reprenant pour la suspendre encore et la continuer, lorsque la victime avait repris quelques forces, pendant vingt séances différentes, avant de prononcer la condamnation définitive. C'était un ouvrier correcteur d'imprimerie, dont le crime consistait à avoir introduit en Espagne quelques exemplaires de la Bible et du Nouveau-Testament en langue vulgaire. L'infortuné, tout brisé par les tortures, fut porté au bûcher — dans un *auto da fe*, en 1557, — ayant un baillon à la bouche. Lorsqu'il fut attaché au poteau, on lui ôta son bâillon pour le laisser libre de se rétracter; mais il n'usa de cette liberté que pour encourager les autres victimes à persévérer dans leur foi. Le bûcher s'alluma sans que sa parole faillit. Les moines rendus furieux commandèrent aux gardes de le percer de leurs glaives.

On tenait en réserve, pour ces exécutions, le plus grand nombre possible de victimes, on exhumait les cadavres des hérétiques qui avaient succombé pendant les tortures, on préparait des supplices nouveaux en guise d'intermèdes. La vue des chairs pantelantes et l'odeur des corps brûlés ne suffisait plus à récréer les royaux spectateurs et la tourbe catholique.

Un mois avant le jour fixé pour l'*auto-do-fe*, les membres de l'Inquisition se rendaient en cavalcade, avec leur bannière, du palais du Saint-Office à la grande place où devaient avoir lieu les sacrifices humains, pour annoncer aux habitants qu'à un mois de là, à pareil jour, il y aurait une exécution générale des personnes condamnées par l'Inquisition : cette cavalcade faisait ensuite le tour de la ville, au son des trompettes et des timbales, et recueillant sur son parcours d'abondantes aumônes. Les prêtres ne perdent jamais l'occasion de remplir leur escarcelle aux dépens des fanatiques et des dévots. Dès ce moment, on s'occupait des préparatifs de la cérémonie pour la rendre aussi magnifique que possible. On dressait sur la grande place un théâtre avec des gradins, sur une longueur de 16 à 20 mètres, élevé jusqu'à la hauteur du balcon du roi, si la ville où devait avoir lieu l'*auto-da-fe* était une résidence royale. A l'extrémité, et dans toute la largeur, on élevait, à la droite du balcon du roi, un amphithéâtre de vingt-cinq à trente gradins destinés aux membres du Conseil de la Suprême — qui était la plus haute juridiction de l'Inquisition — et pour les membres des autres Conseils. Au-dessus de ces gradins était placé, sous un dais, le fauteuil du grand Inquisiteur, dominant le balcon du roi, en signe de la supériorité de sa fonction ! L'autorité royale était ainsi ravalée et humiliée par la Sainte Inquisition !

A la gauche du théâtre et du balcon on dressait un second amphithéâtre où devaient être placés les condamnés, avant de subir le supplice. Au milieu du grand théâtre on établissait une plate-forme soutenant deux

espèces de cages à barreaux de fer, ouvertes par le haut, dans lesquelles on enfermait les condamnés, par groupes, pour entendre la lecture de leur sentence. En face de ces cages se trouvaient deux chaires, une pour le relateur ou lecteur des jugements, l'autre pour le prédicateur; enfin, sur la même plate-forme, on dressait un autel en l'honneur du Dieu des catholiques, ce Dieu vengeur et implacable, plus cruel que les farouches divinités des Scandinaves !

Près du balcon royal destiné au monarque, à sa famille, aux dames de la cour, à toute la valetaille royale, on dressait d'autres balcons pour les ambassadeurs des puissances étrangères et pour les hauts fonctionnaires. On réservait pour le populaire d'immenses échafauds tout autour de la place. Dix mille personnes se pressaient pour assister à ces lugubres exhibitions !

La veille du jour fixé pour la cérémonie, et dans la matinée, sortait de la cathédrale une procession composée de charbonniers, de moines dominicains, de familiers du Saint-Office, qui se rendait sur la grande place où elle plantait, près de l'autel dressé sur la plate-forme, une croix enveloppée d'un crêpe noir et l'étendard de l'Inquisition. Les Dominicains seuls restaient sur le théâtre et passaient le reste de la journée et la nuit à psalmodier des cantiques et à célébrer des messes sur l'autel de ce Dieu abominable pour lequel se préparaient les sacrifices humains.

Enfin, au jour de la solennité, dès sept heures du matin, le roi, la reine, les infants et les infantes, les princes et les princesses, les grands d'Espagne, les nobles, les officiers de la couronne, tous les hauts fonctionnaires de l'Etat garnissaient les balcons qui leur étaient destinés. Les gradins réservés au populaire étaient envahis et encombrés par une foule haletante fanatisée, abrutie par les prêtres, les moines, par toutes les cohortes en soutane ou en froc.

A huit heures, la lugubre procession sortait du palais de l'Inquisition et se rendait sur la grande place.

En tête marchaient cent charbonniers, armés de piques et de mousquets; ce privilège était acquis aux individus de la corporation parce qu'ils fournissaient le bois et le combustible destiné à brûler les hérétiques.

Suivaient les moines dominicains avec une croix blanche. C'était dans leur ordre que l'Inquisition recrutait ses *familiers* et les tortionnaires.

Derrière les dominicains venait le duc de Médina-Celi portant l'étendard del'Inquisition, privilège accordé à la famille des Medina-Celi. L'étendard était de damas rouge, brodé d'un côté aux armes d'Espagne; sur l'autre côté la broderie représentait une épée nue au centre d'une couronne de feuilles de laurier.

Après le duc marchaient les grands d'Espagne et les *familiers* de l'Inquisition; nobles et espions. Seigneurs et bourreaux allaient de pair.

Venaient ensuite les victimes, hommes et femmes, classés et rangés selon la gradation des peines auxquelles les infortunés étaient condamnés.

Aux premières files, se trouvaient les condamnés à de légères pénitences, ayant la tête et les pieds nus; ils portaient une casaque de toile, nommée *san benito*, ayant une croix renversée, dite de Saint-André, de couleur jaune, sur la poitrine, et une autre sur le dos. Aux files suivantes étaient placés les condamnés au fouet, à l'emprisonnement, aux galères. Après ces deux classes venaient les infortunés qui étaient condamnés à être étranglés par le *garrot vil*. Ceux-là avaient fait l'aveu de leurs prétendus crimes d'hérésie après le jugement; ils ne devaient pas être brûlés vifs; ils portaient un *san benito* sur lequel étaient peints des diables et des flammes, et leur tête était coiffée d'un bonnet de carton haut de plus d'un mètre appelé *coraza*, peint également de diables et des flammes.

Aux dernières files figuraient les obstinés, les relaps et tous ceux qui devaient être brûlés vifs, vêtus comme les précédents, avec cette différence que les flammes peintes sur les casaques et les bonnets étaient ascen-

dantes. Parmi ces infortunés martyrs il y en avait qui étaient bâillonnés. C'étaient ceux que les inquisiteurs avaient signalé pour leur énergie indomptable pendant les tortures et qu'on voulait empêcher de parler aux assistants. Tous ceux qui devaient mourir étaient accompagnés de deux *familiers* et de deux prêtres. Chaque condamné, à quelque classe qu'il appartînt, tenait à la main un cierge de cire jaune.

Venaient ensuite, portées à bras ou sur des civières, les victimes dont les membres inférieurs avaient été broyés ou calcinés dans les questions qu'elles avaient subies — dans la question des coins, ou dans celle des brodequins, ou dans les autres tortures.

Après les condamnés vivants on portait les cadavres des hérétiques qui avaient expiré dans les supplices, et aussi les mannequins des condamnés contumax qui avaient pu échapper aux alguazils de l'Inquisition. Les ossements des condamnés exhumés après une période de plusieurs années étaient renfermés dans des coffres sur lesquels étaient apposées des pancartes relatant les noms et le jugement dont ils avaient été frappés.

La marche du cortège était fermée par une grande cavalcade composée des conseillers de la *Suprême*, des inquisiteurs, du clergé et des nombreuses congrégations religieuses, toute la prêtaile, la monacaille et la mitraille catholique, apostolique et romaine.

Le grand Inquisiteur venait le dernier de tous, vêtu d'un habit violet et escorté par ses *gardes du corps*, plus nombreux et plus richement vêtus que les soldats qui composaient l'escorte royale.

Dès que tous ceux qui avaient figuré dans la procession avaient pris possession de leurs places, un prêtre montait à l'autel où la messe était dite jusqu'à l'évangile. A cet instant, le grand Inquisiteur descendait de son fauteuil, se faisait vêtir d'une chape brodée d'or et de pierreries, se coiffait d'une mitre et s'approchait du balcon royal. Le monarque debout et tête nue prononçait à haute voix le serment par lequel les rois d'Es-

pagne s'obligeaient de protéger la foi catholique, d'extirper les hérésies de leurs états, et d'appuyer de toute leur autorité les procédures de l'Inquisition. Le même serment était prêté par la reine, par les princes, les princesses et par tous les assistants.

Un dominicain orateur montait ensuite dans la chaire et prononçait un sermon contre les hérésies, avec force louanges à l'endroit de l'Inquisition. Après le sermon, le relateur du Saint-Office lisait les sentences aux condamnés qui étaient amenés pour cette formalité dans la cage à barreaux et étaient obligés de se mettre à genoux; on les ramenait ensuite à leurs places respectives.

Lorsque le relateur avait terminé la lecture des sentences, le grand Inquisiteur réinstallé dans son fauteuil se levait pour donner l'absolution à ceux qui étaient réconciliés avec l'Eglise. Quant aux infortunés destinés à la mort par le glaive, par le *garrot* ou par le feu, ils étaient livrés au bras séculier, placés sur des ânes et conduits au *quemadero* ou brûloir. Là se trouvaient autant de bûchers qu'il y avait de victimes. Plus tard, le nombre des condamnés étant devenu trop considérable pour qu'on pût affecter un bûcher à chacun d'eux, on avait imaginé, pour les *auto da fe* de Séville, un mode de combustion atrocement ingénieux. On établissait quatre statues colossales en plâtre, à l'intérieur desquelles étaient disposés dix échelons en fer, sur chacun desquels pouvait être placé et attaché un condamné. On avait conservé des ouvertures au-dessus de chaque échelon, formées avec des barreaux de fer, pour que les gémissements et les hurlements des suppliciés, au moment où ils sentaient les atteintes du feu, pussent être entendus des assistants et réjouir les cœurs des bons catholiques. Dans les exécutions avec les bûchers en plein air, on avait le spectacle des contorsions des victimes brûlées vives. Avec les statues infernales, le plaisir était d'autre nature et de plus longue durée. La crémation s'y opérait avec une savante lenteur, pour prolonger l'agonie des hérétiques, et l'ouïe des assis-

tants était délicieusement impressionnée par le concert des cris et des hurlements des victimes. Les inquisiteurs procuraient ainsi aux fidèles des jouissances pour les différents sens. Pour la vue, le spectacle des bûchers libres; pour l'ouïe, les plaintes et les gémissements qui s'échappaient des ouvertures ménagées dans les statues; pour l'odorat, le parfum des chairs rôties.

Parfois les inquisiteurs avaient des coquetteries de démons; ils ménageaient des intermèdes entre chacun des actes de la grande tragédie; par exemple, ils faisaient fouetter les victimes, hommes et femmes; les casques étaient relevées jusqu'au dessus des hanches, le corps mis à nu devant l'assemblée. Férocity et lubricité. Dans une autre circonstance, ces prêtres infâmes avaient imaginé de faire clouer avec un couteau la main droite de douze condamnés judaïsants placées en cercle autour d'une roue en bois, en l'honneur des douze apôtres!

Le supplice s'ouvrait par le lancement dans un brasier des mannequins représentant les condamnés contumaces, des cadavres des hérétiques morts au cours de leur jugement et des ossements enlevés aux cimetières par suite de condamnations posthumes. On procédait ensuite à l'exécution des vivants sur les bûchers libres; les victimes étaient attachées chacune à leur poteau, et placées sur un amoncellement de bois et de matières grasses; les bourreaux faisaient trois fois le tour du bûcher avec une torche en mains, en l'honneur de la Sainte-Trinité, puis ils y mettaient le feu. Ceux des condamnés qui demandaient à mourir en bons chrétiens, obtenaient quelquefois la grâce d'être étranglés avant qu'on mît le feu au bûcher.

On réservait pour l'acte final la crémation des hérétiques enfermés dans les grandes statues de plâtre. C'était-là en effet le triomphe de la cérémonie! Quel holocauste pour le Dieu vengeur des catholiques, pour ce Dieu implacable et atroce, que l'agonie de quarante victimes amoncelées dans ces machines infernales et

dont la crémation s'accomplissait avec une lenteur savamment combinée !

Qu'ils soient maudits dans le temps et pour la succession des siècles les promoteurs de ces abominations, papes et rois, prêtres, moines, gens de robe et gens d'épée, toute la séquelle catholique, apostolique et romaine !

On doit comprendre que, par suite de la terreur qu'inspirait l'Inquisition, un nombre immense de chrétiens ait dû chercher à se soustraire aux dangers d'une poursuite devant cet odieux tribunal, soit par la fuite, en émigrant, soit en faisant des largesses à l'Eglise et en donnant leurs biens au clergé et aux couvents, soit en entrant dans la milice sacrée et en augmentant la masse déjà si considérable des religieux et des religieuses de tous les ordres qui vivaient séparés du monde par fanatisme ou par hébètement. Conséquence naturelle d'un tel état de choses, pour une nation : arrêt dans la civilisation, abâtardissement des races, décadence.

O Dieu des Catholiques, tes sectaires veulent que tu règues sur les ruines du genre humain !

Le deuxième grand inquisiteur, le Dominicain Diego Déza, nommé le 1^{er} décembre 1498, continua les persécutions contre les hérétiques, avec autant de cruauté que son prédécesseur. Il établit l'Inquisition en Sicile, et essaya même de l'implanter à Naples, mais sans y réussir. Déza se rejeta sur le royaume de Grenade où il établit le tribunal de l'Inquisition, avec l'autorisation de Philippe V et d'Isabelle la Catholique. Cette contrée était habitée par un grand nombre de Maures auxquels on avait garanti le libre exercice de leur religion, lors de la conquête de Grenade par Philippe V. Malgré les engagement formels pris envers eux, le roi et la reine ayant consenti à ce que la juridiction du Saint-Office s'étendît sur cette partie de leurs Etats, les persécutions commencèrent et prirent un caractère de telle violence que les Maures n'eurent plus d'autre ressource pour y échapper que la révolte contre l'autorité royale.

Hélas ! la cause du droit succomba sous la force ; les Maures furent vaincus. Au 12 février 1502 fut rendu un décret enjoignant à tous les Maures non baptisés d'avoir à quitter le royaume d'Espagne dans le délai de trois mois, sous menace de mort et de confiscation de leurs biens. Six cent mille chefs de familles se décidèrent à abandonner la péninsule pour ne pas se faire chrétiens.

L'Espagne perdit encore deux millions et deux cent mille habitants par cette émigration, suivant les calculs des historiens de cette époque. Quant à ceux qui consentirent à recevoir le baptême pour demeurer dans leurs foyers, ils n'en continuèrent pas moins à être persécutés par le Saint-Office. Toutes les provinces dans lesquelles se trouvaient les restes de ce malheureux peuple vaincu furent en proie à une guerre civile permanente. Sous Charles-Quint les Maures de Valence essayèrent encore de se révolter, comme avaient fait ceux de Grenade, et furent également vaincus. Leurs mosquées furent confisquées et détruites, et on leur imposa le baptême. A l'occasion de cette révolte le roi d'Espagne rendit en 1525 contre les vaincus le décret suivant :

« Prohibition absolue aux Maures de parler et d'écrire la langue arabe, en public ou *chez eux* ; ordre de ne parler ou d'écrire qu'en castillan, de livrer leurs livres arabes pour qu'on les brûlât, de renoncer à tous leurs rites, costumes, noms et coutumes mauresques et à l'usage des bains chauds. Ordre de célébrer leurs mariages d'après les rites chrétiens, de laisser ouvertes les portes de leurs maisons tout le jour de la noce. Ordre à leurs femmes de circuler dans les rues à visage découvert. » En cas d'infraction aux présentes ordonnances, diverses pénalités étaient appliquées aux délinquants : la prison, les amendes, la confiscation des biens, le bannissement. C'était la part du roi dans la répression des délits. L'Inquisition intervenait ensuite, pour son propre compte, et guettait ceux qui négligeaient la moindre des pratiques du culte catho-

lique pour les traduire devant son tribunal et les faire monter sur les bûchers.

Le ministère de Déza dura dix années, de 1498 à 1507.

Il y eut *deux mille cinq cent quatre-vingt-douze* individus brûlés vifs; *huit cent vingt neuf* brûlés en effigie; *trente-deux mille cent cinquante-deux* condamnés à l'emprisonnement ou aux galères, avec confiscation de leurs biens.

Remarque utile à faire et que nous relevons chez la plupart des historiens qui ont écrit sur l'Inquisition : Tous les agents du Saint-Office, ou presque tous, se livraient à toutes sortes de crimes dans l'exercice de leurs fonctions, et cela impunément, étant protégés contre toute poursuite par le redoutable tribunal auquel ils appartenaient. Ils volaient dans les maisons où ils avaient à faire des perquisitions et des arrestations, ils tuaient les personnes qu'ils étaient chargés d'arrêter ou les témoins de leurs pilleries, pour qu'on ne pût les dénoncer; ils violaient les filles et les femmes qui tombaient entre leurs mains; ils abusaient des infortunées qui étaient renfermées dans les cachots de l'Inquisition; trop souvent, l'outrage précédait la torture!

Le troisième inquisiteur général, François-Ximénès de Cisteros demeura en exercice onze années, de 1507 à 1517.

Ce monstre fit brûler vifs *trois mille cinq cent soixante-quatre* individus maures, juifs, et même des chrétiens suspects; *mille deux cents* furent exécutés en effigie; *quarante-huit mille cinquante-neuf* furent condamnés à l'emprisonnement, à la peine du fouet, à différentes tortures, aux galères, et toujours avec accompagnement de la confiscation des biens. Clergé et royauté se partageaient les dépouilles des victimes.

Le quatrième inquisiteur général, nommé Adrien, succéda à François-Ximénès Cisteros, et ne demeura que cinq ans en exercice, de 1517 à 1521, ayant été promu pape le 9 janvier 1522.

Pendant les cinq années de son ministère on fit brûler vives *seize cents* personnes, en effigie *cinq cent soixante*; on condamna *vingt et un mille huit cent soixante-cinq* individus à l'emprisonnement, aux galères et au bannissement, avec confiscation des biens.

Il y eut un interrègne de deux ans, Adrien n'ayant nommé son successeur à la fonction de grand inquisiteur qu'en l'année 1523. Mais l'Inquisition n'en continua pas avec moins de rigueur les poursuites contre les hérétiques. Il y eut *trois cent vingt-quatre* personnes brûlées vives, et *quatre mille cent quatre-vingt une* condamnées à la perte de leur liberté et de leurs biens.

Le cinquième inquisiteur général, Alphonse Manrique, exerça le ministère de 1523 à 1538. Pendant cette période de quinze années, on brûla vifs *deux mille cent cinquante individus*, et, en effigie, *onze cent vingt-cinq*; il y eut *onze mille deux cent cinquante* personnes des deux sexes condamnées à différentes peines, au fouet, à l'emprisonnement perpétuel, aux galères, au bannissement, avec confiscation des biens.

Ce très-saint inquisiteur général, prince de l'Église, cardinal, ce défenseur de la religion, de la morale, cédaient volontiers aux aiguillons de la chair; débauché crapuleux, il faisait violence aux jeunes filles qu'il avait fait enlever par les familiers du Saint-Office, aux vierges qu'il avait fait arracher des cloîtres. Il laissa plusieurs enfants naturels, fruits de ces viols sacrilèges. L'un de ses bâtards entra dans les ordres et nous le verrons occuper à son tour la charge d'inquisiteur général. *Ad majorem Dei gloriam!*

En Espagne, de même qu'en Italie, les bâtards des princes de l'Église, comme ceux des papes, envahissaient les grandes charges ecclésiastiques et succédaient à leurs pères.

Le sixième inquisiteur général, Juan Pardo de Tabera, nommé par le pape Paul III vers la fin de l'année 1533, mourut le 1^{er} août 1545, après avoir dirigé l'Inquisition pendant sept années. Il avait fait brûler vifs *huit cent*



quarante individus, et, en effigie, *quatre cent vingt* ; il avait fait condamner à diverses peines *six mille cinq cent vingt* personnes.

Nous éliminons dans ces calculs un nombre très-considérable de victimes sacrifiées par l'Inquisition en Sicile, en Amérique, dans les Indes, et aussi dans le Portugal où l'institution avait été établie.

Le septième inquisiteur général, Garcia de Loaisa succéda à Tabera et mourut au bout de dix mois d'exercice, le 22 avril 1546. Dans ce court espace de temps, il y eut *cent quatre vingts* personnes brûlées vives, et *six cents* individus condamnés à différentes peines avec confiscation des biens.

Le huitième inquisiteur général, Fernando Valdès, était un vieillard âgé de 70 ans, orgueilleux et cruel, digne en tous points d'occuper la place qui lui avait été conférée. Son ministère dura vingt années entières, de 1546 à 1567. Il couvrit de bûchers l'Espagne et tous les pays qui étaient courbés sous le joug de fer de Charles-Quint et de Philippe II, les Pays-Bas, la Hollande, etc., et il décima la population d'Europe et du Nouveau-Monde.

A peine investi du pouvoir, Valdès sollicita du souverain pontife, Paul III, *la permission de condamner les Luthériens à la peine du feu, alors même qu'ils ne seraient pas relaps et qu'ils demanderaient à être réconciliés avec l'Eglise.*

Le pape ayant donné l'autorisation sollicitée, les tribunaux de l'Inquisition se mirent immédiatement à la besogne. Rien ne protégea plus les populations espagnoles contre les rigueurs du Saint-Office dont la barbarie croissait de jour en jour. La science, la pratique des vertus, la dignité du caractère étaient autant de crimes qui appelaient la vengeance des inquisiteurs. Les plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat devenaient les victimes de l'Inquisition s'ils avaient éveillé la jalousie ou les convoitises pour les richesses qu'ils possédaient. Barthélemy Carranza, ar-

chevêque de Tolède, professeur de théologie, l'homme le plus vertueux de l'Espagne, fut arrêté et plongé dans les cachots du Saint-Office; de même saint Jean de Dieu, fondateur d'un ordre hospitalier consacré à l'assistance des malades pauvres; Barthélemy de Las Casas, évêque de Chioppa, en Amérique; de même le savant docteur Egidius, Rodriguez de Valera, et une multitude d'autres personnages de distinction. Il suffisait de connaître les langues orientales, les mathématiques ou la physique, pour devenir suspect de luthéranisme et avoir à subir les plus cruels traitements.

Une vieille dame âgée de quatre-vingt-cinq ans, nommée Marie de Bourgogne, ayant été dénoncée par une servante, comme ayant dit que *les chrétiens n'avaient ni foi ni loi*, fut incarcérée dans les prisons du Saint-Office. On instruisit son procès qui dura cinq années. Aucune preuve n'avait pu être fournie contre elle pour confirmer la dénonciation de la servante. Alors on se décida à lui appliquer la question pour la contraindre à faire des aveux. L'infortunée avait atteint sa quatre-vingt-dixième année! La question fut donnée avec des raffinements de barbarie; la victime ne cessa de protester de son innocence au milieu des plus atroces souffrances. On la rapporta dans son cachot où elle expira quelques jours après, des suites de la question. Le procès fut continué néanmoins, et elle fut condamnée, quoique morte, comme hérétique; son cadavre fut jeté aux flammes du bûcher, et sa fortune qui était considérable fut confisquée au profit de l'Eglise et du trésor royal.

Ceci se passait au moment de l'abdication de Charles-Quint et de l'intronisation de son fils, Philippe II, le plus exécrable des monarques qui aient régné sur l'Espagne. Ce monstre enchérit encore sur ses prédécesseurs dans les ordonnances relatives à l'Inquisition dont il augmenta le pouvoir et les attributions. Le premier decret qu'il rendit, à son avènement au trône, avait pour objet de favoriser les délations contre les

hérétiques. *Il attribuait le quart des biens des hérétiques aux dénonciateurs si l'accusé était condamné par le Saint-Office.*

Par un autre décret le roi déclarait que tout individu qui aurait *vendu, acheté* ou simplement *lu* un livre défendu, serait passible de la peine de mort.

Sous l'impulsion de pareils décrets et avec la protection qui était accordée aux délations, les faux témoignages se multiplièrent prodigieusement; tous les bons catholiques voulaient s'enrichir en dénonçant les personnes qui avaient quelque richesse, et dont le quart devait leur être attribué dans la confiscation.

Parmi les personnes marquantes qui furent l'objet des poursuites de l'Inquisition, il convient de mentionner Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus, Lainez et François Borgia, les trois premiers généraux de l'Ordre.

Hélas! cette lutte entre tigres et hyènes n'amena la mort d'aucun de ces monstres. Les carnassiers, après avoir essayé leurs crocs et leurs griffes sur leurs carapaces respectives, se trouvant d'égale force, firent la paix entre eux et s'unirent pour le malheur du genre humain, *Ad majorem Dei gloriam!* A la plus grande gloire de Dieu!

Pendant les vingt années d'exercice de Valdès, il y eut en Espagne seulement : *Deux mille quatre cents* personnes brûlées vives; *Douze cents* individus brûlés en effigie; *Seize mille* victimes périrent en prison ou aux galères, après confiscation de leurs biens.

A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter le nombre des personnes condamnées par l'Inquisition dans les Flandres, dans les Pays-Bas, en Hollande, en Sicile, en Sardaigne, et aussi en Amérique, où le Saint-Office avait établi trois tribunaux qui fonctionnaient à Lima, à Mexico, à Carthagène. Dans ces trois villes, on célébrait des *auto da fe* à l'instar de ceux de la mère patrie, dans lesquels on brûlait par milliers les pauvres indigènes. Les Espagnols ont anéanti en Amérique,

par leurs cruautés, une population de plus de vingt millions d'Indiens.

Le neuvième inquisiteur général, Diego Espinosa, succéda à Valdès et trépassa le 5 septembre 1572. Il avait pris une part active à la catastrophe du prince royal don Carlos, fils de Philippe II, qui mourut en prison, sans qu'on ait su au juste s'il avait péri par le poison, ou s'il avait été étranglé par les ordres de son père, ou saigné aux quatre veines dans un bain chaud.

Pendant les six années de son ministère, Diego Espinosa avait fait brûler vives *sept cent vingt* personnes; et, en effigie, *trois cent soixante*; il avait fait condamner à différentes peines *trois mille six cents* individus de l'un et de l'autre sexe.

Le dixième inquisiteur général, Pedro Ponce de Léon, mourut avant d'avoir pris possession de sa charge.

Son successeur, le onzième inquisiteur général, Gaspar de Quiroga, entra en fonctions en 1573. Il établit l'Inquisition dans la Galice, où elle n'existait pas encore. Il mourut le 20 novembre 1594.

Sous son ministère on brûla vives *deux mille huit cent seize* personnes; et, en effigie, *quatorze cent huit*; on condamna à différentes peines *quatorze mille quatre-vingts* victimes.

Le douzième inquisiteur général, Jérôme Manrique de Lara, était un bâtard, fils naturel du cardinal Manrique, le cinquième grand inquisiteur, qui avait exercé ces fonctions sous le règne de Charles-Quint. Il se montra digne de son origine.

Le treizième inquisiteur général, Pierre Porto Carrero, termina la série des atrocités qui incombent au règne du sombre Philippe II, mort en 1598. Sous le gouvernement de ce monstre couronné, de 1556 à 1597, l'Inquisition avait fait brûler vives *trois mille neuf cent quatre-vingt-dix* personnes, et, en effigie, *mille huit cent quarante cinq*; elle en avait condamné à diverses peines *dix huit mille quatre cent cinquante*. En totalité : *vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt cinq* victimes

condamnées à différents supplices et dont les biens avaient été confisqués; par suite, un égal nombre de familles innocentes avaient été vouées à l'opprobre, à la misère! Exécration sur les bourreaux!

Pendant le règne de Philippe III, les mêmes actes de férocité continuèrent d'épouvanter le monde, sous le ministère des grands inquisiteurs suivants :

Le quatorzième inquisiteur général, Fernando Niño de Guerrera, cardinal et archevêque de Séville;

Le quinzième inquisiteur général, Juan de Zuñina, commissaire apostolique de la sainte croisade et évêque de Carthagène;

Le seizième inquisiteur général, Juan-Baptista d'Alebedo, archevêque *in partibus infidelium*, gouverneur du conseil de Castille;

Le dix-septième inquisiteur général, Bernard de Sandoval, cardinal-archevêque de Tolède et conseiller d'État. Ce fut sous son ministère, à son instigation, et avec le concours de Juan de Ribera archevêque de Valence, en 1609, que fut décidée l'expulsion des Maures du royaume de Valence, par Philippe III, malgré l'opposition d'un certain nombre de conseillers du roi, à la tête desquels se distinguait le duc d'Ossuna, le plus riche seigneur de l'Espagne. Celui-ci fut poursuivi par l'Inquisition pour son opposition à la mesure impolitique préconisée par des prêtres fanatiques.

Les conseillers du roi, tous grands seigneurs ou riches bourgeois, n'étaient pas mus par des sentiments d'humanité et de justice, quand ils engageaient le monarque à conserver les Maures dans ses Etats; ils avaient tout particulièrement en vue de maintenir dans leurs terres et possessions des travailleurs utiles qui les enrichissaient. Seigneurie, clergé, bourgeoisie, hydre à trois têtes attachée aux flancs du peuple pour sucer son sang et boire ses sueurs.

Les Maures, de même que les Juifs, avant leur destruction, étaient les meilleurs cultivateurs et les seuls habitants industriels de l'Espagne; ils étaient encore

répandus dans plus de vingt provinces qui leur devaient l'état de prospérité dans lequel elles se trouvaient. Leur départ devait amener la ruine des propriétaires de ces provinces. Philippe III ne tint aucun compte des observations de ses conseillers; l'avis de l'inquisiteur général décida la grave question; le décret royal enjoignit à tout ce qui restait de cette vaillante race des Maures d'avoir à quitter l'Espagne avant la fin du mois de septembre de cette même année 1609, pour les Maures de Valence, et avant le 10 janvier 1610, pour les Maures des autres provinces. Les bannis passèrent en Afrique.

L'Espagne perdit encore, par cette odieuse expulsion, un million d'habitants.

Le dix-huitième inquisiteur général, François-Louis de Aliaga, était dominicain et confesseur du roi.

Philippe III mourut au commencement de l'année 1621; il avait régné vingt-trois ans. L'Inquisition, pendant cette période, avait fait brûler vives *mille huit cent quarante* personnes, et, en effigie, *six cent quatre-vingt-douze*; elle avait condamné à différentes peines *dix mille sept cent douze* victimes, et confisqué les biens des familles de tous ces infortunés.

Le règne de Philippe IV s'ouvrit par un *auto da fe* solennel dans lequel on brûla bon nombre d'hérétiques. Sous le règne de ce prince, qui dura quarante-cinq ans, de 1621 à 1665, il y eut quatre grands inquisiteurs.

Le dix-neuvième inquisiteur général, André Pacheco, archevêque et conseiller d'État;

Le vingtième inquisiteur général, Antonio de Zapato, cardinal;

Le vingt-et-unième inquisiteur général, Antonio de Sotomayor, religieux dominicain et confesseur du roi;

Le vingt-deuxième inquisiteur général, Diego de Arce y Reinoso.

L'Inquisition, pendant la durée du règne de Philippe IV, avait fait brûler vives *deux mille huit cent cinquante-deux* personnes; et, en effigie, *mille quatre cent vingt-huit*; elle avait condamné à diverses peines

quatorze mille quatre-vingts victimes, et confisqué les biens de toutes les familles des martyrs.

On poursuivit les livres de sciences, d'art ou de simple littérature avec une sorte de rage; on en vint à proscrire jusqu'aux œuvres des Jésuites!

Les bûchers s'allumaient également dans le Nouveau-Monde, dans les pays soumis à l'Espagne.

A Philippe IV, mort en 1665, succéda Charles II qui était mineur, sous la régence de sa mère, Marie-Anne d'Autriche.

Le vingt-troisième inquisiteur général fut Pascal d'Aragon;

Le vingt-quatrième inquisiteur général, Jean Everard de Ritardo, jésuite allemand et confesseur de la régente Marie-Anne d'Autriche.

L'Inquisition, sous un jésuite, fonctionnait absolument comme sous un dominicain; même fureur contre les hérétiques, cruauté égale dans les tortures et pour les supplices. Le jésuite Everard de Ritardo exerça les fonctions d'inquisiteur pendant trois années; il avait fait brûler vives *cent quarante-quatre* personnes; et, en effigie, *quarante-huit*; il avait fait condamner à diverses peines *cinq cent soixante-seize* victimes, avec accompagnement de la confiscation des biens.

Le vingt-cinquième inquisiteur général, Diego Sarmiento de Villadarès, lequel fit célébrer un magnifique *auto da fe*, à Madrid, en 1680, à l'occasion du mariage de Charles II avec Marie Louise de Bourbon, nièce du roi de France, Louis XIV.

Sarmiento de Villadarès exerça ses fonctions pendant vingt-six ans. Il fit brûler vives *mille deux cent quarante-huit* personnes; et, en effigie, *quatre cent seize*; il avait fait condamner à diverses peines *quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze* victimes, avec la confiscation des biens.

Le vingt-sixième inquisiteur général, Jean Thomas de Rocaberti, général des Dominicains. Il mourut après avoir exercé son ministère cinq années, pendant les-

quels il fit brûler *deux cent quarante* personnes, et condamner à diverses peines *mille quatre-vingts* victimes, avec la confiscation des biens.

Le vingt-septième inquisiteur général, Balthazar de Mendoza y Sandoval, était en charge quand mourut le roi en 1701.

Le règne de Charles II avait duré trente-six ans. Les bûchers, pendant cette période, avaient consumé *mille six cent trente* victimes vivantes; on avait brûlé en effigie *cinq cent quarante* individus; et on avait fait périr par différents supplices *six mille cinq cent douze* personnes de l'un et de l'autre sexe. La confiscation des biens des condamnés continuait d'être mentionnée dans le texte des jugements et, par suite de ces odieuses spoliations, opprobre et misère pour les familles des suppliciés.

Charles II étant mort sans enfants, un petits fils de Louis XIV, Philippe de Bourbon, monta sur le trône d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Les persécutions ne se ralentirent pas sous ce nouveau règne qui dura quarante six ans, pendant lequel on compte sept cent quatre-vingt deux *auto da fe*, soit un *auto da fe* pour chaque période de vingt jours, en moyenne.

Le vingt-huitième inquisiteur général, Vidal Marin;

Le vingt-neuvième inquisiteur général, Antonio Ibañez de la Biva;

Le trentième inquisiteur général, Herrera;

Le trente-et-unième inquisiteur général, François Judice;

.....

Le trente-cinquième inquisiteur général, Jean de Camargo. Celui-ci s'occupa spécialement de combattre les partisans du mystique Molinos; il fit déposer et emprisonner l'évêque d'Oviedo; il fit périr sur le bûcher Jean de Causada, l'un des disciples de Molinos; il fit condamner le carme Jean de Longas, l'un des adeptes de la doctrine de Molinos, à recevoir deux cents coups

de fouet. Camargo mourut le 24 mai 1733, ayant exercé ses fonctions pendant treize années.

Le trente-sixième inquisiteur général, André de Arbe, poursuivit particulièrement les francs-maçons, dont plusieurs furent brûlés vifs et un grand nombre condamnés aux galères.

Le trente-septième inquisiteur général, Manrique de Lara, fut le persécuteur des écrivains qui osaient manifester des opinions libérales; il fit emprisonner le franciscain Bellando, auteur de l'*Histoire civile d'Espagne*. L'infortuné fut jeté au fond d'un cachot, soumis à la torture puis transféré dans un couvent où il devait passer sa vie avec défense d'écrire aucun ouvrage.

Le trente-huitième inquisiteur général, François Perez de Prado, fut promu en 1745. Au cours de l'année suivante mourut Philippe V, le premier roi Bourbon qui ait gouverné l'Espagne. Pendant le règne de ce monarque on avait brûlé vives *mille six cents personnes*; et, en effigie, *sept cent soixante*; on avait condamné à différentes peines *neuf mille cent vingt* victimes, avec confiscation des biens.

Mais l'influence des écrits de Voltaire, de Montesquieu, de Jean-Jacques Rousseau, de Diderot, et ceux des philosophes de la pléiade des encyclopédistes de France devait enfin s'étendre sur l'Espagne, décimée depuis quatre siècles par l'Inquisition.

Le fils de Philippe V lui succéda sous le nom de Ferdinand VI, en 1746 et mourut en 1759. On compte sous son règne *dix personnes* brûlées vives; *cinq individus* brûlés en effigie; *cent soixante-dix* victimes condamnées à diverses peines.

A Ferdinand VI succéda son frère Charles III, qui mourut en 1788. Sous son règne on brûla vives *quatre personnes*, et on condamna *cinquante-six* individus à diverses peines.

A Charles III succéda son fils, Charles IV qui cessa de régner en 1808. Pendant le gouvernement de ce

prince on ne brûla qu'une personne en effigie, et on condamna *quarante-deux* victimes à différentes peines.

Les armées françaises étaient entrées en Espagne et un décret de Napoléon I^{er}, daté du 4 décembre 1808, et rendu à Chamartin, village situé près de Madrid, supprima le tribunal du Saint-Office et le Conseil de la *Suprême*. Les Cortès espagnoles réunies à Cadix, sanctionnèrent cette suppression en 1813 aux applaudissements de l'Espagne entière !

Le trente-neuvième inquisiteur général, Quintano Bonifaxe ;

Le quarantième inquisiteur général, Philippe Bertrand ;

Le quarante-et-unième inquisiteur général, Bulen de Cevallos.

Il y eut encore trois inquisiteurs généraux : le 42^e, le 43^e et le 44^e ; mais, ceux qui en remplirent les fonctions passèrent inaperçus et ne méritent aucune mention spéciale. Ils descendirent au rôle d'agents de police et se firent les sbires de la royauté. Ils prohibaient et saisissaient les livres et les journaux français ; ils poussèrent les ministres du roi dans les voies de la réaction et parvinrent à faire supprimer les chaires d'enseignement du droit naturel et du droit des gens dans toutes les universités.

Une dernière condamnation à mort avait été prononcée sous le règne de Charles IV, en 1805, contre un curé espagnol qui avait avancé et soutenu des propositions répudiées par l'Eglise, mais cette condamnation ne put recevoir son application, la victime ayant succombé aux tortures dans la prison du Saint-Office.

L'Inquisition supprimée pendant toute la durée de l'occupation française, de 1808 à 1814, fut rétablie en 1815 par Ferdinand VII, le fils et l'héritier de Charles IV, quand il eut recouvré sa couronne en 1815, après la chute de Napoléon I^{er}.

Le quarante-cinquième inquisiteur général, François Miery Campilla, évêque d'Almeira. Sous son minis-

rière, les prisons et les bagnes se remplirent de tous les sujets du roi suspects de libéralisme; les exécutions capitales eurent lieu sur tous les points du royaume; des traitements atroces furent infligés aux anciens membres des Cortès qui avaient combattu l'invasion étrangère au nom de la liberté. Le sang des patriotes coula à torrents dans des massacres par masses ou sous le poignard des nombreux alguazils enrôlés pour cette horrible besogne. Vive J'sus! Vive Marie! Enfin, après six années d'orgies sanguinaires et d'étranglements des patriotes espagnols, le lion populaire se réveilla et se mit à rugir. Toutes les provinces se soulevèrent en 1820; le pouvoir absolu s'écroula et Ferdinand VII fut contraint d'accepter une constitution qui limitait la puissance royale et qui supprimait l'Inquisition.

Néanmoins, quelques années plus tard, le monarque parjure avait de nouveau fait revivre l'institution sous le nom de Tribunal de la foi. Son siège était à Valence. Ce tribunal condamna à mort un libre penseur, nommé Ripoll qui subit le supplice du *garrote vil*, dans un *auto da fe*, à Valence au 31 juillet 1826.

Après la mort de Ferdinand VII — le 29 septembre 1833 — sa fille aînée qui était âgée de trois ans, lui succéda sous le nom d'Isabelle II; sa mère Christine fut nommée régente.

L'esprit de fanatisme qui avait distingué Ferdinand VII devait animer la fille de ce roi. Lorsque la reine Isabelle fut en âge de tenir les rênes du gouvernement, elle reprit la tâche au point où l'avait laissée son père; elle se jeta dans les bras de l'Eglise, donna toute latitude aux tribunaux ecclésiastiques pour juger et condamner les libres penseurs, les francs-maçons, les protestants et même les suspects.

En 1863, à Malaga, un procès devenu célèbre fut intenté par l'autorité ecclésiastique contre dix pères de famille qui s'étaient réunis chez l'un d'eux pour lire la bible en commun. Tous furent condamnés aux galères à perpétuité. Ils passèrent cinq années dans les bagnes.

Des manifestations politiques et de nombreuses pétitions émanant des pays étrangers, notamment de la Suède, de l'Angleterre et de la Prusse, contraignirent la reine à faire sortir les condamnés du bagne. Leur peine fut commuée en un bannissement à perpétuité. Le décret royal était rendu en 1867. Une année plus tard, en 1868, le peuple espagnol se chargeait de venger les victimes; la reine Isabelle II était contrainte, à son tour, de quitter l'Espagne, chassée par une révolution formidable.

La République avait été proclamée en Espagne. Le nouveau gouvernement avait reconnu la liberté de conscience ainsi que le libre exercice de tous les cultes. Mais, hélas! l'heure de l'émancipation du peuple espagnol n'était pas encore venue; des généraux traîtres et félons laissés imprudemment à la tête des troupes, corrompirent l'esprit des soldats et, avec leur aide, rétablirent le gouvernement monarchique. Le fils d'Isabelle II était nommé roi, sous le nom d'Alphonse XII, le 30 décembre 1874.

Le total général des victimes de l'Inquisition, pour l'Espagne seule, dans la période de 382 ans, de 1481 à 1863, s'est élevé à près de QUATRE CENT MILLE, savoir, en chiffres ronds : QUARANTE MILLE personnes brûlées vives; VINGT MILLE individus brûlés en effigie; TROIS CENT SOIXANTE MILLE condamnés à diverses peines : le fouet, l'emprisonnement, les galères, le bannissement, et toujours avec accompagnement de la confiscation des biens. A la charge de l'Inquisition l'expulsion de HUIT CENT MILLE juifs de l'Espagne; l'expulsion de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE Maures du royaume de Grenade; l'expulsion d'UN MILLION de Maures du royaume de Valence. Ensemble : TROIS MILLIONS d'habitants perdus pour l'Espagne. En outre, à la charge de l'Inquisition, les émigrations provoquées par la terreur qu'elle inspirait, les soulèvements populaires, les insurrections des Maures, sous Philippe I, sous Charles-Quint, sous Philippe II, sous Philippe III, qui coûtèrent à l'Espagne plus de DEUX

MILLIONS d'individus, espagnols ou sarrasins. Donc CINQ MILLIONS ET QUATRE CENT MILLE personnes de l'un et de l'autre sexe immolées, pendant l'espace de quatre cents ans, au Moloch chrétien, au Dieu des catholiques, à la Sainte-Trinité, au Père, au Fils, au Saint-Esprit !

Nous avons exposé les résultats de l'Inquisition, pour l'Espagne, au point de vue humanitaire ; il nous reste à faire connaître les conséquences désastreuses de l'institution sous le rapport politique et économique.

L'Inquisition est fille de la confession. Or, délation et confession sont même chose, espionnage politique et religieux. L'Inquisition n'a été réellement supprimée en France que par la Révolution, en 1789 ; pour l'Italie elle est tombée avec le pouvoir temporel du pape, en 1870 ; pour l'Espagne elle avait été supprimée à l'expulsion de la reine Isabelle II, en 1868 ; mais, depuis la restauration de la monarchie et l'avènement du roitelet Alphonse XII, on peut affirmer que cette horrible institution s'y est implantée de nouveau.

Au moment où nous écrivons, en 1880, le clergé reprend toute sa puissance en Espagne ; déjà la liberté des cultes est supprimée de fait ; dans plusieurs villes les temples protestants ont été fermés au nom de l'autorité royale. Les prêtres ont toutes les audaces. Bientôt, si les hommes politiques espagnols, amis du progrès, n'y prennent garde, le tribunal de l'Inquisition sera rétabli à Madrid et couvrira de bûchers et de ruines la péninsule entière.

Peuples d'Espagne et de Portugal, peuples d'Italie, peuple de France, écoutez les leçons de l'histoire pour éviter de retomber sous le joug sacerdotal, sous la domination des monstres couronnés, casqués et mitrés.

LES COUVENTS

LA LÈPRE MONACALE

CAUSES ET ORIGINE DE LA DÉCADENCE DES NATIONS
CATHOLIQUES

Peuples de France, d'Italie, d'Espagne, veillez sur vos libertés si chèrement conquises. Un tribun fameux à jeté le cri d'alarme : L'ENNEMI C'EST LE CLÉRICALISME. Combattez donc cet ennemi redoutable — le prêtre ; — attaquez-le dans la forteresse où il se tient à l'abri de vos coups, dans le confessionnal. Guerre à l'hypocrisie, à la superstition, au fanatisme personnifié dans les hommes noirs et dans leur chef, le pape de Rome.

Que les Chambres et les assemblées législatives de tous les pays catholiques se hâtent d'intervenir dans la question qui est pendante ; qu'elles décrètent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que l'abolition de la confession. Plus de religions d'Etat ; plus de prêtres confesseurs et corrupteurs. Alors la société sera sauvée.

Instruisez-vous, législateurs, par l'étude des événements accomplis en Espagne.

Etudiez également l'histoire des nations catholiques

de l'Europe : la Pologne dépécée par la schismatique Russie ; l'Autriche démembrée par la Prusse luthérienne ; la Bavière passée à l'état de satellite de l'empire d'Allemagne ; l'Irlande, esclave de l'hérétique Angleterre, qui tient en état de vassalité la Belgique et le Portugal ; l'Italie emportée dans l'orbite de l'Allemagne ; la France mutilée et humiliée ; l'Espagne tombée en putréfaction, et subissant la honte permanente d'un Gibraltar anglais sur son territoire.

Toutes ces calamités nationales sont dues au régime théocratique, au gouvernement des prêtres.

Pour appuyer cette thèse, nous n'avons qu'à retracer le tableau de l'Espagne aux différentes périodes de son histoire : avant l'avènement de l'Inquisition, pendant les deux siècles où cette institution avait atteint l'apogée de sa puissance, et à partir de l'époque où elle est entrée en décadence. Nous relèverons les chiffres, les faits et les documents reproduits sur les ouvrages de publicistes espagnols très-estimés et sur les statistiques officielles du gouvernement. Le livre de l'éminent patriote Fernando Garrido, *La Restauracion Teocrática*, nous a été particulièrement utile pour notre travail, ainsi que *La Estadística de España* du savant Pascal Madoz. Ces deux intéressants ouvrages se trouvent à la librairie de *Salvador Manero* à Barcelone, l'imprimeur et l'ami des écrivains libéraux.

Voici en quels termes s'exprime Fernando Garrido dans le prologue de son livre :

« S'il a été nécessaire, dans tous les temps, de combattre l'influence et le pouvoir de la théocratie, et de rétablir la vérité historique défigurée par les écrivains religieux ; combien, à notre époque, s'impose encore plus le devoir, pour les amis du progrès, d'entrer dans l'arène, pour lutter contre le clergé catholique. Les prêtres font des efforts surhumains — sous le voile de la réaction politique, — pour recouvrer le pouvoir et les richesses dont ils ont été dépossédés, et pour absor-

ber la société civile, en la broyant sous les roues et les engrenages de ses organismes publics et secrets.

« C'est pour nous une obligation de relever les erreurs volontaires des historiens stipendiés par le clergé qui cherchent à égarer l'opinion publique, de signaler les procédés à l'aide desquels ils s'efforcent de pervertir les sentiments des classes éclairées, en dénaturant les faits, en les attribuant à des causes imaginées pour les besoins de leur polémique. Ce système audacieux de mensonge se poursuit dans les chaires d'enseignement, dans la presse, dans l'Eglise, à la tribune de nos assemblées politiques, dans les livres, sous toutes les formes, pour faire rétrograder l'esprit public en l'enveloppant dans les ténèbres de l'obscurantisme.

« Les envahissements de la théocratie romaine et le développement extraordinaire que prend la formation des légions monastiques, constituent un danger pour les sociétés modernes; il faut que la voix de la vérité se fasse entendre pour réduire à néant les mensonges et les fourberies des partisans du clergé, pour faire ressortir aux yeux de tous les hommes impartiaux les désastres, les cataclysmes qui ont été les produits de la domination du clergé, ainsi que la dégradation et l'abrutissement de la nation espagnole résultant de la politique sacerdotale.

« Le despotisme politique et religieux a empêché la vérité de se dégager des ténèbres où elle est restée pendant plusieurs siècles, en plongeant dans les cachots du Saint Office ou en faisant brûler sur les bûchers les écrivains qui osaient exprimer des sentiments et des opinions contraires à ceux des prêtres. La presse est demeurée soumise à la censure, à partir de la découverte de l'imprimerie, pendant trois cent cinquante ans; aucun livre ne pouvait être publié qu'avec l'approbation des censeurs, et ceux-ci ne donnaient l'autorisation de paraître qu'aux livres composés à la louange des monarques, ou à ceux qui contenaient des apologies en l'honneur des prêtres et des moines, du clergé régulie

ou séculier, ou qui étaient de nature à exalter le fanatisme religieux parmi les populations. La curie romaine, chargée de l'examen des livres, poursuivait non-seulement les auteurs des ouvrages, mais encore les magistrats qui rendaient des sentences contraires à ses propres sentiments, même lorsqu'il s'agissait des droits de la couronne ou des droits de la nation. Ce n'est guère que depuis un demi siècle que les écrivains jouissent de la liberté de publier leurs livres, liberté restreinte toutefois par les influences réactionnaires politiques ou religieuses. Aussi le nombre des publicistes qui ont osé prendre la défense de la vérité, en Espagne, est-il très-limité. Ceux-là n'en sont que plus dignes d'éloges.

« *Ceci tuera cela*, écrivait Victor Hugo, en faisant ressortir dans un de ses ouvrages, l'antagonisme qui existait entre la presse et le clergé. Mais le cléricalisme ne se regarde jamais comme vaincu; après chaque défaite il recommence la lutte contre la société avec une nouvelle ardeur, avec une opiniâtreté, une persévérance dignes d'une meilleure cause. Aujourd'hui, prêtres et moines se redressent menaçants, au milieu d'une sombre nuée présage de la tempête; ils déclarent une guerre implacable à la civilisation, et annoncent qu'ils combattent pour recouvrer tout ce qu'ils ont perdu pendant leurs luttes séculaires contre les pouvoirs civils et l'esprit de progrès. Les partis réactionnaires qui espèrent mettre à profit l'influence du clergé pour leurs propres intérêts ont fait alliance avec l'ultramontanisme et le couvrent de leur protection. Résultat de cet état de choses: le parti théocratique recouvre son action légale sur l'instruction publique, perçoit de l'Etat cinquante-deux millions et cinq cent mille francs par an, exempté du service militaire les jeunes gens qu'il a recrutés pour l'Eglise, fait rebâtir avec une fiévreuse activité des couvents, des chapelles, des basiliques, des monastères, et s'apprête à plonger de nouveau l'Espagne dans les abîmes de l'obscurantisme, de la misère, de l'abrutissement, *Ad majorem Dei gloriam!*

« Le devoir de tout bon patriote, de tout ami de la liberté, en présence de cette levée de boucliers, est de reporter ses regards sur les temps passés, de se souvenir de ces époques funestes pendant lesquelles la nation était agenouillée devant la cagoule de moines ignorants et fanatiques qui commandaient même aux rois, et où l'Espagne humiliée et bafouée était devenue l'objet du mépris du monde civilisé. Les hommes de progrès doivent signaler les manœuvres du clergé, soulever les esprits contre les prêtres, ces ennemis du genre humain, et s'efforcer par des mesures d'énergie, de sauver le corps social menacé de la peste noire.

« Le catholicisme, comme toutes les religions positives, et même plus qu'aucune autre religion, est composé de croyances absurdes, de dogmes ridicules; mais en outre et avant tout, c'est un organisme économique et juridique, faisant corps avec la société civile et politique. Les rapports de ces organismes entre eux, variables et en mouvement continu, offrent un large champ aux investigations de l'observateur; ils permettent d'étudier et d'apprécier la nature de leurs effets — salutaires ou pernicioeux — dans ces agglomérations sociales nommées nations.

« L'observation des faits, l'étude de ces relations et des accidents historiques, nous ont démontré que l'autorité exclusive de l'Eglise catholique en Espagne a été la cause principale de sa décadence, de sa ruine, de son démembrement et de sa prostration; de même que le relèvement de la nation a coïncidé avec l'abaissement graduel de la puissance ecclésiastique. Nous donnerons les dates, nous fournirons les documents ayant trait à la marche ascendante et descendante des deux sociétés civile et religieuse, et il en sortira cette vérité indéniable: La prépondérance du Catholicisme imposée aux consciences, introduite dans les institutions, dans les coutumes et mœurs d'une nation, entraîne fatalement la ruine, la dépopulation, l'ignorance pour le pays. »

Par contre, nous démontrerons que les peuples qui

ont rompu avec l'Eglise ont tous eu de magnifiques destinées. L'Angleterre doit sa grande puissance à la réforme religieuse du xvi^e siècle. Ses progrès dans la civilisation moderne datent de l'époque où elle rompit les liens qui l'assujétissaient à la papauté.

Les mêmes causes amenèrent des effets analogues pour différents pays d'Allemagne et du nord de l'Europe: Suède, Norvège, Prusse et Moscovie.

La Hollande a dû à la Réforme son indépendance, ses libertés, sa grandeur.

La France, par sa révolution philosophique et anticatholique du xvii^e siècle, a mérité d'être le porte-étendard du progrès, la tête de la civilisation pendant plus d'un demi-siècle. Si la France est momentanément déchue de son rang de nation initiative, la cause en est à la restauration clérico-impériale qu'elle a subie avec Napoléon III.

L'Italie a pu réaliser son unité nationale et se soustraire au joug des autrichiens, en supprimant le pouvoir temporel du pape.

L'Espagne a passé par diverses destinées. Son rôle le plus glorieux date de l'époque où s'est accomplie son unité nationale par le mariage de Ferdinand, roi d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille. Mais les souverains catholiques ayant adopté une politique théocratique et d'intolérance religieuse, la nation espagnole décroît en puissance et en population à partir de ce moment, suivant une échelle descendante, pendant une période de deux cents ans et sans arrêt.

Puis, aussitôt que les rois entrent dans une voie plus libérale, dès que la foi catholique s'amointrit dans les consciences, l'Espagne renaît à la vie civilisée, écarte l'influence cléricale, réduit le nombre des prêtres, diminue ou supprime les couvents et voit s'accroître ses richesses et sa population. L'Espagne après avoir touché le point culminant de la prospérité avec la tolérance religieuse, était tombée peu à peu, dans le cours de deux siècles, dans les abîmes de la misère. La pénurie

en hommes et en argent était telle qu'on pût craindre, sous le règne de Philippe V, une invasion des descendants des Maures expulsés d'Espagne, qui auraient certainement triomphé des Espagnols qui n'avaient ni barques, ni galères, ni soldats, ni marins à opposer aux envahisseurs. — *Mémoires du marquis de Torcy.*

La dynastie autrichienne implantée en Espagne au commencement du xvi^e siècle, avait trouvé une nation composée de *vingt et un millions sept cent mille* habitants, suivant les recensements transmis par différents auteurs, et qui se répartissaient ainsi :

Population des Etats de Castille..... 11.000.000

Population des Etats d'Aragon..... 7.700.000

Population du royaume de Grenade. 3.000.000

L'Espagne avait atteint à cette époque un développement industriel, agricole, commercial, maritime, artistique, littéraire et politique qui n'était égalé par aucune nation de l'Europe ; on peut dire qu'elle était à la tête de la civilisation. Après deux siècles cette dynastie s'éteignait misérablement dans la personne de Charles II, laissant au premier Bourbon de la nouvelle dynastie l'Espagne réduite à *sept millions et demi* d'habitants abrutis, ruinés, affamés, sans aucune force militaire, ayant perdu toutes ses anciennes conquêtes et plusieurs de ses colonies : les Etats de Flandre, le Milanais, la Franche-Comté, le Roussillon, les îles de Sardaigne, de Sicile et de Ceylan, Goa, Macao, ainsi que d'autres possessions aussi importantes en Asie et en Amérique, le royaume de Naples, même celui de Portugal.

Quelle fut la cause et l'origine de ce phénomène extraordinaire, de cette rapide décadence, de cette dépopulation, de cette ruine d'un peuple, sans analogue parmi les nations modernes ? La foi religieuse, le fanatisme, et la politique cléricale des rois catholiques qui donnèrent naissance à l'Inquisition, à cette abominable institution qui amena l'extermination ou l'expulsion de millions de Juifs, de Maures, de Protestants, tous gens laborieux, adonnés à la culture des terres, industriels et commerçants, qui allèrent porter dans d'autres

contrées leur activité, et qui furent remplacés en Espagne par des légions de prêtres et de moines de tous les costumes et de toutes les couleurs.

Nous donnons le relevé officiel de la *gent cléricale* en Espagne et dans ses possessions, suivant le recensement ordonné par Philippe II en 1580. On jugera par ce document de l'intensité de la peste catholique, et quelle lèpre hideuse couvrait le corps social.

Archevêques.....	58
Evêques.....	684
Abbayes, abbés et chanoines...	11.400
Chapitres ecclésiastiques.....	936
Paroisses.....	127.000
Couvents de moines.....	46.000
Monastères de religieux.....	13.000
Confréries et Congrégations...	23.000
Membres du clergé séculier....	312.000
Diacres et sous-diacres.....	200.000
Clergé régulier.....	400.000

Le personnel attaché à l'Eglise, en y comprenant les religieuses, les moines, les congréganistes, les oblats, les sacristains, marguilliers, bedeaux et autres parasites occupés à des fonctions serviles dans les églises, les chapelles et les couvents s'élevait à *un million cinq cent mille* individus !

Nous comptons en France, au temps où nous vivons, — en l'an 1880 — environ trois cent mille prêtres, moines, congréganistes et religieuses pour une population de trente-six millions d'habitants. C'est trois cent mille paresseux et fainéants de trop dans notre société, et nous ne cesserons de réclamer leur élimination complète et absolue jusqu'à la disparition du dernier de ces tonsurés, de ces frocards et de ces béguines.

Si nous établissons un calcul de proportion entre la France de notre époque, et l'Espagne du règne de Philippe II, nous trouverons que ce dernier pays ayant 1.500.000 sangsues ecclésiastiques attachées à ses flancs, sur une population de 7.500.000 habitants,

comptait un membre du clergé pour quatre laïques ; tandis qu'en France, 300,000 soutaniers, moines ou béguines, sur 36.000.000 d'habitants, représentent un membre pour cent vingt laïques. En d'autres termes, la noire milice, en Espagne, comprenait un nombre d'individus trente fois plus élevé qu'en France.

Maintenant si nous recherchons quelles ont été les conséquences, pour la population, de l'entrée en religion d'un si grand nombre de jeunes hommes et de jeunes fillés, nous arriverons à ce résultat : que l'Espagne, par le célibat forcé, a perdu 50 habitants pour chaque individu voué à l'Eglise, pendant une période de cent ans ; soit pour un siècle, d'après Pascal Madoz, 8.400.000 habitants—et, pour deux siècles, 16.800.000. Ainsi, en ajoutant cette population qui est demeurée dans les limbes, aux 21.500.000 habitants recensés au commencement du xvi^e siècle, on aurait le nombre de la population qui aurait dû exister en Espagne à la fin du xvii^e siècle, *quarante millions*, au lieu des *sept millions et demi* d'habitants recensés à la fin du règne de Charles II.

L'idéal de la religion catholique, c'est l'arrêt dans l'exercice des facultés de l'homme, intellectuelles, physiques et prolifiques, c'est l'anéantissement de l'esprit, la contemplation béate, la suppression de toute activité la négation du rôle pour lequel l'homme est créé. La fornication est interdite au véritable catholique, l'humanité doit prendre fin avec lui ; il ne faut pas lui demander d'agir, ni de travailler, les intérêts de ce monde ne comptent pas à ses yeux ; il n'a même pas à s'occuper des besoins matériels de l'existence, car, selon la doctrine de l'Eglise, Dieu se charge d'y pourvoir.

Aucun peuple chrétien n'est parvenu aussi loin que le peuple espagnol dans la voie de la perfection, en conformité avec les prescriptions de l'Eglise : incurie et paresse. A la fin du xvii^e siècle, il n'y avait pas dans toute l'Espagne une seule route sur laquelle pût circuler une voiture ; chaque sentier était considéré comme

suffisant pour les pèlerins, qui voulaient aller à Rome, et de la Ville Eternelle au Paradis.

Pendant les deux siècles de la domination des monarques de la dynastie autrichienne, on ne construisit aucune route nouvelle, on négligea même d'entretenir les chemins qui existaient, on ne fit aucun ouvrage d'utilité publique. Mais, par contre, les rois espagnols firent élever des édifices religieux par milliers, sanctuaires immenses, églises somptueuses, couvents, monastères, chapelles, ermitages. A l'exemple des rois, la noblesse, la bourgeoisie et même le peuple — tous les fidèles croyants — firent construire des basiliques, des palais pour les évêques, des presbytères pour les curés, des ermitages, qu'ils dotèrent et enrichirent. Parmi ces donateurs, les uns — sincères dans leur foi — se dépouillaient volontairement de leurs biens terrestres, pour s'assurer une place dans le Paradis; les autres cédaient à la terreur qu'inspirait l'Inquisition, et abandonnaient aux prêtres et aux moines une partie de leurs richesses afin de s'assurer la conservation de l'autre partie. Prévoyance intéressée ou cession forcée.

Les catholiques espagnols des *xvi^e* et *xvii^e* siècles — mûs par le fanatisme religieux ou poussés par la crainte des tribunaux du Saint-Office — aliénaient et vendaient champs, maisons, manufactures et ruinaient leurs familles, pour construire et doter plus de onze mille couvents où beaucoup d'entre eux se retiraient, abandonnant femmes et enfants, charges publiques, fonctions libérales ou autres. Les uns espéraient gagner ainsi la vie éternelle promise par l'Eglise à ses dévots, les autres voulaient se soustraire, par leur entrée en religion, aux poursuites de la redoutable Inquisition. Ces couvents abritaient la fainéantise de plusieurs centaines de milliers de moines ou religieux de tous les ordres, de béguines et de moniales, d'oblats et de novices.

Pour les soins spirituels à donner aux bons Catholiques espagnols, il ne fallait pas moins de cent soixante huit mille prêtres, curés et curetons ou vicaires, sans

parler des innombrables légions de *familiers* du Saint-Office, alguazils, geôliers, procureurs, greffiers sacrissains, majordomes, acolytes, enfants de chœur, donneurs d'eau bénite, novices, bedeaux, gardiens de sanctuaires, ermites, aumôniers, récolteurs, chantres et chanteurs, portiers et portières, organistes, sonneurs, ainsi qu'une infinité d'assistants, de serviteurs, d'employés pour le culte, de musiciens et de danseurs figurant dans les cérémonies religieuses et dans les processions.

Autre conséquence naturelle de la foi profonde des catholiques de cette époque : affluence des richesses dans les trésors des corporations, des ordres religieux, des confréries, des congrégations ; donations en faveur de l'Eglise ou de ses ministres. Certains ordres possédaient des propriétés immenses, des maisons de rapport par milliers, indépendamment de leurs somptueuses demeures et des rentes qu'ils retiraient des terres sous le nom de cens, de droits de chapelle, de legs pieux. On peut affirmer que si l'Eglise n'est pas devenue l'unique propriétaire de la péninsule ibérique, c'est que les biens de la Couronne, ceux des Universités, des Communes et les propriétés de la noblesse constituées en majorats étaient de nature inaliénables par la loi. Mais, si l'Eglise ou les ordres religieux ne les possédaient pas effectivement, ils étendaient leurs griffes sur les produits nets de ces mêmes biens, et prélevaient cinquante pour cent ou la moitié des revenus, sous la dénomination de dîmes et de prémices.

Au temps de Charles-Quint les revenus de l'Etat s'élevaient à trente-deux millions de ducats, lorsque les rentes du clergé étaient de deux millions, et représentaient un seizième de la fortune publique. Par suite de la transmission des terres à l'Eglise, à titre de biens de main-morte, à la fin du règne de Charles II, les revenus de l'Etat s'abaissèrent à vingt deux millions de ducats, tandis que les rentes de l'Eglise s'élevèrent à huit millions, et représentèrent six seizièmes de la fortune publique, au lieu d'un seizième. Le clergé était

quatre fois plus riche qu'autrefois, mais l'Etat se trouvait appauvri du tiers de ses anciens revenus.

En outre, il est à propos de faire remarquer que le clergé ne payait rien à l'Etat ni aux Communes à titre de contribution sous une forme quelconque, pour les biens immenses qu'il possédait. Le clergé était même exempt de toute espèce de corvées, de charges et du service militaire.

Enfin, les prêtres extorquaient aux familles une grosse part de ce qui leur était resté, soit pour des dots de religieuses, ou pour celles des moines, ou en bourses pour les séminaires, en bulles de dispenses du maigre et de jeûne aux jours consacrés par l'Eglise pour les dévots imbéciles, ou en offrandes aux reliques, ou *ex-votos* à des images de vierges ou de saints, ou en ornements d'autels, ou en vêtements sacerdotaux à des curés, ou en quêtes, en aumônes pour les couvents, en dispenses, ou pour les processions, les pèlerinages, les neuvaines, les messes, et pour toute espèce de fêtes, ou pour des cérémonies religieuses, ou en dépenses de baptêmes, de communions, de mariages et d'enterrement.

L'Eglise était tout et remplissait tout; elle dominait les consciences par la foi — c'est-à-dire par la superstition — dans les classes de la société dites hautes et basses, chez les hommes et chez les femmes, chez les pauvres comme chez les riches; elle se faisait obéir par les princes, par les rois, comme par les bandits qui infestaient les villes et les campagnes. Elle régnait en maîtresse absolue dans le domaine intellectuel et moral, comme dans les choses qui sont du ressort matériel; tout lui appartenait — les âmes et les corps — l'esprit et la matière, elle disposait de tout selon son bon plaisir, sans conteste et sans contrôle.

Hors de l'Eglise il n'y avait pas de sécurité pour l'individu; sa vie, ses moyens d'existence dépendaient d'elle. Les plus fortes intelligences devaient se soumettre à l'Eglise, la servir et lui adresser leurs adulations. La vérité ne pouvait se faire jour. La science ne comp-

tait pour rien; la foi, la religion tenaient lieu de tout, répondaient à tous les besoins.

« Au temps de Charles II, raconte l'historien Vayrac, un savant ingénieur soumit au conseil royal un projet pour l'établissement d'un canal navigable destiné à unir le Mançanarez au Tage et à distribuer les eaux sur tout le parcours où elles auraient transformé en plaines fertiles des terrains immenses déserts et incultes. Le monarque s'empressa de conférer sur la question avec des prêtres et des docteurs en théologie. Cet aréopage de fanatiques idiots résuma ses délibérations dans les termes suivants: « Si Dieu avait voulu que le Mançanarez et le Tage fussent navigables, il n'aurait pas attendu que cela s'exécutât par le travail des hommes; avec un seul mot sorti de sa bouche, *fiat!* l'œuvre aurait été accomplie. Puisque Dieu n'a pas prononcé cette parole, c'est qu'il n'a pas jugé à propos que les deux rivières fussent réunies; ce serait aller contre les décrets de la Providence que de chercher à améliorer les choses qu'il a plu au Tout-Puissant de laisser imparfaites pour des motifs qui sont dans sa sagesse et que l'homme ne peut connaître. » Le projet fut donc repoussé par ces catholiques, comme sacrilège au premier chef. Il n'est pas dit cependant que l'auteur de la proposition ait été déféré à l'Inquisition et brûlé vif; mais il est possible également qu'il ait grossi le nombre des victimes sacrifiées par le Saint-Office.

Le duc de Saint-Simon, ambassadeur français à Madrid, dans les premières années du xviii^e siècle, et auteur de *mémoires* sur l'époque, dit que « en Espagne la science est un crime, et que l'ignorance et la stupidité sont considérées comme des vertus...

« Les Jésuites, ajoute-t-il, auxquels on ne peut refuser des connaissances assez étendues, ce qui est vrai pour ceux qui habitent les différents pays de l'Europe, sont — par exception — en Espagne, d'une ignorance crasse. »

Il n'existait en Espagne aucun enseignement de mathématiques, de droit public, de physique expérimentale, d'anatomie, de botanique, ni même de géographie.

Philippe II avait fait détruire toutes les presses destinées à l'impression des ouvrages scientifiques. Il n'avait laissé subsister que les imprimeries spécialement chargées de la publication des missels, des bréviaires, des livres de plain-chant pour les églises et les couvents et pour les recueils de vies de saints, *Flos Sanctorum*, la Fleur des Saints. Le roi avait rendu un décret qui édictait la peine de mort et la confiscation des biens contre les imprimeurs qui auraient imprimé des ouvrages non autorisés par la censure ecclésiastique, ou qui auraient seulement pris communication des manuscrits qui leur auraient été présentés.

Si les classes élevées de la société étaient sans instruction, si les Jésuites espagnols étaient eux-mêmes étrangers à toutes les sciences; quel devait être le degré d'ignorance et de fanatisme du pauvre peuple? Quel devait être le degré de superstition, d'abrutissement, des innombrables légions de moines, de curés, de vicaires, de tous les tonsurés et frocards, directeurs de consciences de toutes les familles aux différents degrés de l'échelle sociale? Deux prêtres de cette époque, qui faisaient exception à la règle, le P. Isla et le P. Masdeu, ont tracé des portraits satiriques des prédicateurs contemporains.

« Quels sermons stupéfiants, dit le P. Masdeu, dans son *Théâtre critique*, quels plats discours se débitent dans les églises! Quels miracles ridicules y sont racontés et en quels termes grossiers et obscènes ils sont expliqués! »

» Quelles mœurs abominables chez nos prêtres, écrivait le père Isla; quels spectacles honteux que ceux offerts à nos yeux dans les couvents de moines et de religieuses qui nous reportent aux temps bibliques de Sodome et de Gomorrhe! »

Les Espagnols qui enrichissaient l'Eglise, les couvents et les congrégations religieuses, finirent par se trouver réduits à l'état le plus misérable. En même temps que les provinces se couvraient de temples somptueux, de

monastères, de sanctuaires splendides ruisselant d'or, d'argent, de pierreries, elles étaient sillonnées de troupes de mendiants, hâves, affamés — semblables à des bandes de loups chassés de leurs repaires dans les hivers rigoureux, et en quête d'une proie. — Les infortunés, vieillards, femmes et enfants, hommes dans la force de l'âge, n'ayant ni terres à cultiver, ni travail d'aucune sorte pour occuper leurs bras, venaient en longues files s'accroupir à la porte des couvents pour recevoir des mains d'un moine une écuellée de soupe nauséabonde ou les débris de la table des religieux.

Les sommes employées pour la construction des églises et des couvents pendant le *xvi^e* et le *xvii^e* siècle atteignirent des chiffres vraiment fabuleux. Pascal Madoz, dans son livre « La statistique d'Espagne » en fait un résumé qui mérite d'être reproduit pour faire apprécier l'intensité du mal, et pour faire prendre en exécration une religion capable de telles extravagances.

*Tableau des dépenses de construction des couvents et des monastères édifiés en Espagne pendant la période de deux cents ans — *xvi^e* et *xvii^e* siècles — et des frais d'entretien des moines et des religieuses.*

L'édification de 320 couvents ou maisons religieuses de premier ordre a absorbé l'énorme capital de *six cent quarante millions de réaux*.

(Le réal vaut 26 centimes de notre monnaie.)

1 L'Escurial.....	70.000.000 de réaux.	
53 couvents ou monastères, à 4 millions.....	212.000.000	—
53 couvents ou monastères, à 3 millions.....	159.000.000	—
53 couvents ou monastères, à 2 millions.....	106.000.000	—
53 couvents ou monastères, à 1 million.....	53.000.000	—
53 couvents ou monastères, à cinq cent mille réaux.....	26.500.000	—
54 couvents ou monastères, à deux cent cinquante mille r.	13.500.000	—

L'édification de 2806 couvents des ordres mendiants a employé la somme considérable de *trois milliards et demi de réaux*.

467 couvents ou monastères, à 3 millions.....	1.401.000.000 réaux.	
467 couvents ou monastères, à 2 millions.....	934.000.000	—
467 couvents ou monastères, à 1 million.....	467.000.000	—
467 couvents ou monastères, à sept cent mille réaux...	326.000.000	—
467 couvents ou monastères, à cinq cent mille réaux...	233.000.000	—
467 couvents ou monastères, à trois cent mille réaux...	141.300.000	—

Ensemble, pour 3126 couvents : QUATRE MILLIARDS ET CENT QUARANTE MILLIONS DE RÉAUX.

Frais d'entretien des bâtiments, calculés sur une moyenne de 2000 réaux par couvent et par année, soit pour 200 ans..... 1.150.400.000 réaux.

Dépenses de reconstruction des monastères détruits pendant le cours des deux siècles, à la suite de guerres civiles et de soulèvements populaires..... 500.000.000 —

Frais d'entretien pour l'habillement, la subsistance de 95.878 moines et religieuses, leurs servantes, les novices, à raison de 8 réaux par jour. Pour 200 ans. 55.992.000.000 réaux.

Total général pour les frais d'entretien des bâtiments et des religieux et des religieuses, en chiffres ronds : SOIXANTE-DEUX MILLIARDS DE RÉAUX.

Ensemble pour les édifices, les moines et les béguines : SOIXANTE SIX MILLIARDS DE RÉAUX ou plus de DIX-SEPT MILLIARDS ET DEMI DE FRANCS.

La lèpre monacale couvrait le corps social. Deuil,

calamité pour les peuples ! Le nombre des pauvres, des mendiants s'augmenta à tel point qu'on était obligé de faire marcher les troupes pour disperser leurs colonnes.

Un ambassadeur du Danemark, écrivait en 1677, « que les maisons, à Madrid, étaient barricadées depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux plus hauts étages, pour les mettre à l'abri des attaques des mendiants. »

La femme de l'ambassadeur français, la marquise de Villars, écrivait à une de ses amies en 1681 : « Que vous dirai-je de la misère de ce royaume d'Espagne ? La famine y existe partout ; elle a gagné même la palais du roi. J'interrogeai hier des dames de la cour qui m'assurèrent qu'on ne leur donnait plus de pain ni de viande depuis quelque temps. Il en est de même pour les personnes attachées aux écuries royales. »

L'auteur de *La Civilisation Espagnole*, Tapia, raconte dans son livre, « que partout beaucoup de gens mouraient de faim, et particulièrement en Andalousie, et que la municipalité de Séville avait envoyé des délégués à Madrid pour présenter au roi ses doléances et lui dire que leur ville était réduite au quart de la population qu'elle comptait cinquante ans auparavant. »

« A Madrid, la misère est épouvantable, écrit l'ambassadeur anglais, dans sa correspondance officielle, en 1693, plus de vingt mille pauvres vaguent par les rues et dans les environs de la ville, semblables à des spectres. On est obligé de faire accompagner les domestiques par des escouades de soldats pour rapporter du pain des boulangeries ; sans cette précaution ils seraient poignardés par les malheureux affamés. »

La ruine, l'abrutissement, la misère auxquelles furent réduits les Espagnols dans la seconde moitié du xvii^e siècle, étaient les conséquences de leur foi religieuse, de l'Inquisition, de la confession. L'Eglise, le roi, l'aristocratie s'étaient partagé les biens de quatre cent mille Espagnols immolés par l'Inquisition, de cinq millions de Maures ou de Juifs ; mais la cupidité des oppresseurs avait été déçue, toutes les terres ravies

aux victimes étaient demeurées stériles entre les mains des spoliateurs, par l'absence des intelligences et des bras qui les fécondaient.

L'histoire a enregistré les dates lamentables de la dépopulation de l'Espagne — depuis l'inauguration de la politique d'intolérance religieuse, par les rois catholiques de la dynastie autrichienne, jusqu'à son extinction, à la mort de Charles II. — Un écrivain, Moreau de Jones fait le triste tableau de cette époque néfaste :

« Les trois quarts des villages de la Catalogne n'existent que par leurs noms.

En Aragon, il y a 149 villages sans habitants ;

Dans la province de Jaen, il y a 12 villages abandonnés ; dans celle de Léon, 73 ; dans le royaume de Valence, 87 ; dans la Manche, 11 ; dans la nouvelle Castille, 194 ; dans la Vieille Castille, 308 ; dans la province de Tolède, 202 ; dans le royaume de Cordoue, 1,000 ; aux environs de Malaga, 34 ; dans le diocèse de Salamanque, 415 ; etc...

L'auteur donne les noms de 2,469 villages entièrement dépeuplés ; et il ajoute qu'une infinité d'autres localités avaient perdu un très-grand nombre d'habitants, et offraient un spectacle de désolation.

Les villes avaient déchu dans des proportions extraordinaires : Alba de Tormes était descendue de 25,000 âmes à 2,500. Ségovie, qui avait compté 20,000 familles, était réduite à 2,000. Tarragone renfermait au commencement du xvi^e siècle 300,000 habitants ; et, en 1700, après une période de deux cents ans, elle était réduite à 10,000 âmes. Tolède avait 200,000 habitants, et n'en comptait plus que 15,000. Malaga était réduite de 80,000 âmes à 50,000, et sur les cinquante villages de ses alentours, il n'en restait que seize. Valladolid était descendue de 60,000 âmes à 20,000. Le diocèse de Salamanque qui comptait cent vingt-sept villes ou villages, n'en avait conservé que treize. Séville était réduite de 300,000 habitants à 93,000. Mérida était réduite de 40,000 habitants à 5,000. Médina del Campo était réduite de 60,000

habitants à 6,000. Valence était réduite de 600,000 habitants à 100,000. Baeza, de 150,000 habitants à 15,000. Grenade était réduite de 400,000 habitants à 70,000. Cordoue qui avait un million d'habitants sous les rois maures, se dépeupla rapidement et ne compta plus, sous les rois de la dynastie autrichienne, que 30,000 âmes. Murphy, dans son histoire des Maures, donne d'intéressants détails sur l'état de prospérité de Cordoue, avant la conquête. La ville renfermait un million d'habitants, une garde de 12,000 cavaliers; elle avait 900 bains publics, 80,455 boutiques. Le palais du roi maure contenait à lui seul 6,300 personnes. Les contributions de la ville s'élevaient à cent cinquante millions de francs. Le gouvernement de Cordoue embrassait 84 grandes cités, 300 villes de second ordre et 12,000 bourgs ou villages. On y comptait 70 bibliothèques publiques. Et, à cette époque, il n'y en avait pas une seule dans tous les états chrétiens de l'Espagne. Incurie, ignorance, abrutissement, produits de la foi catholique! Cordoue s'étendait sur un espace de 26 kilomètres de longueur et sur 7 de largeur; on y comptait 28 faubourgs, 213,070 maisons, 60,300 palais. Toute cette splendeur s'évanouit en moins d'un siècle sous le gouvernement des rois catholiques. Que cette leçon puisse servir aux peuples soumis encore à l'évêque de Rome!

La décadence qui avait atteint l'agriculture ne tarda pas à s'étendre sur l'industrie par les mêmes causes, l'influence de la foi religieuse, l'intolérance théocratique, les persécutions et la terreur qu'inspirait l'Inquisition.

Au commencement du xvi^e siècle la nation espagnole était renommée pour la perfection de ses diverses industries. Ségovie produisait les meilleurs draps du monde et occupait 40,000 ouvriers et ouvrières dans sa fabrication; un siècle plus tard il n'y avait pas une seule manufacture en activité.

Séville tenait le premier rang pour la fabrication des tissus de soie. Elle comptait 16,000 métiers au commencement du xvi^e siècle; à la fin du siècle, le nombre

en était réduit à 300; à la fin du siècle suivant, à 65.

Mais, pour compenser cette déchéance, le Dieu des catholiques avait fait monter à cent dix-sept le nombre des dignitaires du clergé, avait doté la ville de soixante-huit couvents avec quatre mille moines ou béguines et fait tomber du ciel quatorze mille tonsurés, frocards et gens d'église pour le seul diocèse.

Tolède était renommée pour l'excellence de ses produits en armes, en tissus de soie et de laine, en objets d'arts, et pour toute espèce de bijoux, etc... Elle employait dans ces diverses industries 50,000 ouvriers, au commencement du ^{xvi}^e siècle. Après une période de cent ans, sous l'action délétère du catholicisme, toute cette fabrication avait disparu. Mais il était accordé à Tolède une compensation par la Providence; son archevêque jouissait d'un revenu de onze millions de réaux, et le chapitre de la cathédrale en percevait autant ou plus.

Médina del Campo était fameuse pour ses manufactures et particulièrement pour la fabrication des mesures. Elle déchet de son rang de cité industrielle, et ses habitants durent acheter aux étrangers ces mesures que leurs ancêtres savaient confectionner avec tant d'art.

Valence, célèbre par ses fabriques de soieries et ses multiples industries, eut le même sort que Cordoue, que Tolède, que tous les autres centres de la production nationale qui avaient fait de l'Espagne un empire sans rival en Europe. Les marteaux et les martinets de ses fonderies cessèrent de fonctionner, les métiers ne battirent plus; toute vie semblait éteinte, toute activité avait disparu; on n'entendait plus que le lugubre tintement des cloches des églises.

Tel était le tableau lamentable qu'offrait aux yeux des populations les principales cités de l'Espagne, et aussi les petites villes et les villages.

La religion était partout victorieuse et triomphante. Les bûchers de l'Inquisition flambaient; les processions défilaient; les temples regorgeaient d'idoles; les pèlerinages se multipliaient; les imbéciles catholiques ac

couraient, à la chapelle de saint Jacques de Compostelle, à l'église de la vierge del Pilar, à tous les sanctuaires qui abritaient les miraculeuses images du Christ, les statues de la Vierge, les saints à prodiges, tous pleurant et gesticulant au commandement des curés, des moines, tous obéissant aux ordres des tonsurés et des frocards.

L'Espagne était bien, à cette époque, la nation la plus catholique du monde, le modèle, le type, l'incarnation de l'idéal social du catholicisme. En l'année 1700, sur sept millions et demi d'habitants, il y avait 168,000 prêtres, composant le clergé séculier ; 90,000 moines et 30,700 religieuses — ensemble 296,700 personnes consacrées à l'Eglise, soit un oblat pour trois familles.

A partir du règne du premier Bourbon—Philippe V—en Espagne, une nouvelle politique fut inaugurée, timide d'abord, plus accentuée ensuite, à mesure que s'implantaient dans le pays les idées philosophiques qui avaient cours en France. La foi religieuse perdait peu à peu du terrain ; l'Inquisition continuait de brûler les hérétiques mais en moins grand nombre qu'autrefois ; on cessa même de construire de nouveaux couvents, on ne s'occupa plus d'entretenir ceux qui tombaient en ruines ; plusieurs des ordres religieux s'éteignirent faute de sujets. Le clergé se recruta moins facilement ; par suite : Réduction dans la milice sacrée et accroissement de citoyens utiles ; accouplement et procréation. A mesure que baissait l'influence du clergé l'état de l'Espagne s'améliorait ; la population augmentait, l'agriculture, l'industrie, le commerce renaissaient à la vie. Phénomène digne de fixer l'attention des penseurs et de tous les amis de l'humanité. Avec la décadence du pouvoir ecclésiastique coïncide le progrès social sous tous ses aspects. La progression de l'un correspond exactement à la décadence de l'autre. Nous avons vu dans les tableaux précédents que le chiffre de la population, pendant une période de deux cents ans, a constamment baissé tandis que, dans la même période, croissait le nombre des prêtres.

Calculs relevés sur les documents officiels :

1470.	Population :	21.700.000	habitants,	40.000	prêtres.
1610.	—	8.500.000	—	110 000	—
1690.	—	7.500.000	—	168 000	—

Diminution de la population en deux siècles :
14.200.000 habitants.

Augmentation du clergé séculier : 128.000 prêtres.

Si les rois espagnols eussent continué de marcher dans la voie de l'intolérance religieuse, si la foi catholique du peuple fût restée ardente et aveugle comme aux siècles précédents, il est hors de doute que le clergé compterait aujourd'hui plus de cinq cent mille prêtres, et que la population de la péninsule ibérique se trouverait réduite à moins de deux millions d'habitants, ou bien l'Espagne convertie en un immense désert aurait cessé d'exister parmi les nations.

Mais les choses, heureusement, ont pris une autre tournure ; depuis le commencement du ^{xvii}^e siècle, l'Espagne a délaissé peu à peu la foi catholique ; cette indifférence pour la religion a entraîné la diminution du personnel ecclésiastique, la réduction progressive des richesses, des privilèges, de la prépondérance de la théocratie. Conséquence : accroissement immédiat et continu de la population.

Calculs relevés sur les documents officiels :

Années.	Population.	Clergé. séculier.	Moines.	Religieuses.
1690	7.500.000	168.000	90.000	38.700
1768	9.300.000	143.800	65.000	34.000
1797	10.500.000	134.500	46.000	32.900

Pour le siècle :

Augmentation.	Diminution.	Diminution.	Diminution.
3.000.000	23.500	43.500	6.700

Ainsi pendant un siècle, le nombre des personnes consacrées à l'Eglise avait diminué de quatre-vingt-treize mille, et le chiffre de la population s'était accru de 3.000.000 d'habitants.

Ces chiffres ont leur éloquence et leur signification ; ils fournissent la démonstration de cette proposition économique : que l'Eglise catholique et ses organismes théocratiques prospèrent, s'étendent et grandissent aux dépens des nations dont elles ont pris possession.

La religion catholique conduit fatalement les peuples au marasme et à la mort. Même sort est réservé aux nations qui se groupent autour des symboles religieux et aussi à toutes les sectes fanatiques.

Mais, à mesure que la foi s'en va, ces mêmes peuples qui étaient asservis aux prêtres, abrutis, misérables, renaissent à la vie ; alors ils saccagent les couvents et élèvent sur leurs ruines des fabriques et des manufactures ; ils brûlent les églises et construisent sur les emplacements des monuments mieux appropriés aux besoins de leur civilisation ; ils renversent les châteaux des seigneurs ecclésiastiques, des ordres militaires religieux ; ils reprennent possession des taxes et des biens de main-morte, et les rendent à l'agriculture pour les besoins des populations. Souvent même les révoltés massacrent et exterminent leurs ennemis séculaires, nobles, prêtres et bourgeois.

Ce sont des phénomènes qui se reproduisent dans tous les pays et qui apparaissent depuis la Renaissance dans l'histoire des peuples de l'Europe, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en France, dans les pays Scandinaves, comme en Espagne, en Portugal et en Italie.

Au commencement de ce siècle, vers l'an 1800, l'état du clergé, en Espagne était encore des plus prospères, comme on en peut juger par les relations que nous en a faites le savant Cabarrus et d'après les statistiques qu'il a établies à l'aide des cadastres et des documents officiels.

Voici le très-curieux état des richesses du clergé en Espagne au commencement du siècle.

L'auteur évalue les propriétés territoriales au capital de Douze milliards et demi de réaux, qui produisaient

un revenu annuel de cinq cent quatre-vingt deux millions, ci	582.000.000
Produit des messes.....	43.800.000
— des sermons.....	8.000.000
— des rosaires, ex-votos, exorcismes.....	2 000.000
— des droits d'étole.....	30.000.000
— des dîmes sur les récoltes de toute nature.....	334.000.000
Total.....	1.034.000.000 réaux

Un milliard et trente-quatre millions de réaux.

Dans cet énorme budget ne figurent pas d'autres revenus qui venaient le grossir d'une moitié en plus.

Dons volontaires pour l'entretien de plus de trente-cinq mille moines et religieuses.....	200.000.000
Produit des propriétés rurales et des maisons situées dans les villes appartenant au clergé régulier, monacal, mendiant et aux ordres de religieuses.....	250.000.000

Ordres religieux militaires :

L'ordre de Saint-Jacques avait 87 commanderies, 200 prieurés en Espagne et 60 en Portugal qui produisaient en revenus..... 13.104.000

L'ordre de Calatrava avait 34 commanderies, 8 prieurés, ayant en rentes..... 5.760.000

L'ordre d'Alcantara avait 33 commanderies et 4 prieurés, avec un revenu de.. 3.840.000

Les titulaires, 426 chevaliers consacrés à la défense de l'Eglise, sans avoir à tirer leur rapière si ce n'est pour parader dans les processions ou solennités religieuses et aux *auto da fe*, prélevaient chacun, en moyenne, par an, 53.400 réaux.

Ajoutons la valeur des édifices, des jardins, des vergers, des parcs attribués aux prêtres, aux moines, aux religieuses,

aux inquisiteurs, aux chanoines et autres dignitaires de l'Eglise, et à plus de dix-huit mille curés de paroisses; estimons la part attribuée à chacun de ces cancrelats de sacristie ou de moultier à 2000 réaux par an, comme terme moyen, nous aurons pour ce chapitre..... 41.200.000

TOTAL GÉNÉRAL DES REVENUS ANNUELS DU CLERGÉ EN ESPAGNE : UN MILLIARD SIX CENT MILLE RÉAUX OU QUATRE CENT VINGT MILLIONS DE FRANCS !

Cette énorme somme répartie entre 200,000 curés, moines, chevaliers des ordres religieux et béguines, donnait un revenu moyen, pour chaque individu, de 8,000 réaux ou 2,000 fr. Si on a égard à la différence de valeur de l'argent pour le commencement du siècle avec l'époque actuelle, on peut évaluer au double le revenu de chacun des tonsurés et des frocards. Pour mieux apprécier les effets de l'accumulation d'une telle masse de capitaux dans les mains d'un nombre relativement si minime de personnes improductives, il est à propos de se rappeler, qu'à la même époque, le revenu correspondant à chaque espagnol était de 400 réaux ou 103 fr. par an.

Ainsi chacun de ces prêtres, de ces moines sales et puants, chacune de ces béates religieuses qui vivaient en Espagne au commencement du XIX^e siècle, prélevait sur les sueurs et le sang cristallisé des travailleurs vingt fois autant qu'un des membres actifs de la grande famille espagnole !

Cette somme prodigieuse de *quatre cent vingt millions de francs* représente exactement les dépenses du budget de la guerre, à notre époque, en France, pour une armée de 450,000 hommes !

Peuples de France, d'Espagne, d'Italie ! Peuples de tous les pays ! Comprenez-vous enfin qu'il est temps pour l'humanité d'entrer dans la voie des réformes ? Supprimez le budget des cultes ; supprimez le budget de la guerre ! Plus de prêtres ni de soldats. Toutes les

nations sont sœurs; tous les hommes sont frères. Les rois et les prêtres sont nos seuls ennemis.

Bons Catholiques, adorateurs du pape; fidèles chrétiens, sectaires d'un prétendu Dieu né dans une étable et mort cloué sur une croix, apprenez à connaître et à juger les ministres sycophantes qui exploitent votre ignorance et votre crédulité.

Tableau officiel des revenus des archevêques et évêques de neuf villes d'Espagne:

Tolède. Rente affectée à l'archevêque et aux dignitaires du chapitre de la cathédrale.....	15.450.000
Séville.....	7.000.000
Santiago.....	6.500.000
Sarragosse.....	6.224.000
Valence.....	4.800.000
Cordoue, à l'évêque et aux dignitaires du chapitre.....	3.000.000
Malaga.....	2.025.000
Cuenca.....	3.734.000
Carthagène.....	2.030.000

Pour neuf prélats et les dignitaires de leur cathédrale environ cinquante deux millions de réaux, ou, pour chacun d'eux : Six millions de réaux. Le partage entre l'évêque et ses dignitaires pour ces opulentes allocations s'effectuait ordinairement dans la proportion de deux tiers pour le chef du diocèse et un tiers pour les vicaires généraux, les chanoines et autres prébendiers. Chaque archevêque ou évêque, pour les neuf villes indiquées, était donc renté de *quatre millions de réaux*, ou de plus de *un million de francs*.

Chacun de ces parasites à mitre et à camail percevait pour lui seul autant que dix mille membres actifs de la grande famille espagnole!

Depuis le commencement du siècle, l'Espagne a subi de profondes modifications dans son régime politique et économique; mais dans toutes ses transformations

et révolutions, l'esprit public a continué de poursuivre la lutte contre la foi et le fanatisme catholique. Au milieu des alternatives de succès et de défaites la théocratie a perdu toujours du terrain. Lors même qu'elle remportait des victoires, elle était contrainte de faire des concessions aux idées nouvelles et d'accepter les faits acquis, c'est-à-dire de consacrer sa déchéance.

En 1823, à la suite de l'invasion de l'Espagne par les armées françaises, sous le règne de Louis XVIII, qui avait pour objet le rétablissement de l'autorité absolue aux mains de Ferdinand VII, la réaction apostolique se releva triomphante; néanmoins elle ne put reprendre possession des terres, des édifices, des couvents qui avaient été détachés du domaine ecclésiastique et aliénés. Elle dût borner son action à repeupler les monastères existants, à augmenter le nombre des prêtres et à rappeler les Jésuites précédemment expulsés.

Recrudescence de frocards et de soutaniers.

Ce recrutement extraordinaire ne put maintenir le personnel des hommes noirs et des femmes à cornettes en majoration, que pour peu de jours. Le clergé semblait fondre sous le souffle des idées libérales comme la neige des hivers sous le soleil du mois de mai; la décroissance fut rapide comme le constate le tableau comparatif de l'augmentation de la population et celui de la diminution des personnes consacrées à l'Eglise depuis 1700 jusqu'à l'année 1879, sur des documents authentiques et d'après les pièces officielles.

ANNÉES	POPULATION	Personnes consacrées à l'Eglise prêtres, — moines, — religieuses
1700	7.500.000	296.000
1769	9.300.000	234.000
1797	10.500.000	206.500
1826	13.300.000	133.000
1835	13.700.000	117.500
1843	14.000.000	49.000
1860	16.161.000	53.000
1866	16.300.000	33.000
1873	16.800.000	58.000
1879	17.000.000	66.000

A la mort de Ferdinand VII, en 1833, la théocratie voulait ressaisir le pouvoir et leva l'étendard de la guerre civile aux cris de *Vive la Religion et Charles V* ! Ce prince était le frère du roi défunt, héritier de la couronne d'Espagne suivant les lois du royaume ; mais Ferdinand V ayant aboli les dispositions de la loi salique, le trône revenait à sa jeune fille Isabelle, âgée de trois ans, sous la régence de sa mère Christine. Les prêtres, les moines et tous les partisans du pouvoir absolu soutenaient Charles V ; les hommes de progrès, les libéraux, les ennemis de l'Eglise se rangeaient au parti de la jeune reine.

Ce fut une période de crises terribles pendant lesquelles l'Espagne se vit contrainte de rompre avec la religion et de l'attaquer résolument, pour échapper au joug sanguinaire sous lequel menaçait de la courber le prétendant don Carlos, espèce de moine farouche qui s'avancait vers Madrid à la tête de hordes de montagnards fanatisés. La lutte dura sept années entières et fit couler des torrents de sang ; les évêques, les prêtres, les moines conduisaient au combat des bandes de pauvres paysans, ayant le *trabuco* d'un main et un crucifix de l'autre. C'étaient ces prêtres, ces moines, ces évêques qui commandaient les massacres, les incendies, qui présidaient aux atrocités sans nom qui furent commises au nom de Dieu et du Roi.

Mais, après des efforts prodigieux de courage, d'héroïsme, le parti libéral demeura victorieux. On peut dire que c'est à partir de cette époque que l'Espagne est entrée avec ses bannières déployées dans la voie de sa régénération politique et économique. La rébellion du parti ultramontain avait eu pour conséquence une révolution populaire et l'adoption de mesures violentes contre le clergé. Ainsi, en 1835, le peuple des villes rendu furieux par les atrocités des bandes carlistes, s'était rué sur les couvents, avait massacré les moines à coups de couteaux et, en beaucoup d'endroits, les avaient brûlés vifs en mettant le feu aux bâtiments. Les

monastères de filles ayant été forcés, plusieurs milliers de religieuses quittèrent volontairement les cloîtres.

Le *divin époux* de ces vierges eut à compter un peu moins d'odalisques dans son harem; et les béguines accouplées à de braves compagnons n'eurent pas à regretter le changement opéré dans leur situation. Les extases séraphiques furent remplacées pour elles par l'amour charnel, à leur grande satisfaction. Elles procrèèrent pour le bien du pays et pour la conservation de l'espèce humaine.

Le gouvernement fut contraint de décréter la *désamortisation* et de procéder à la vente des biens ecclésiastiques en 1841. Les municipalités s'emparèrent des couvents et les transformèrent en marchés, en places publiques, en théâtres, ou les appliquèrent à différents usages pour les services administratifs, ou les vendirent à des industriels qui y établirent des fabriques et des manufactures. Les terres furent également aliénées et revinrent aux mains des robustes agriculteurs qui les fécondèrent de leurs sueurs et de leur travail pour le plus grand bien de la société.

Tous les couvents d'hommes furent supprimés. On supprima également trente-six ordres de religieuses, n'en laissant subsister que quatre. Hélas! quatre ordres de trop, comme on le reconnut dans la suite. Concession regrettable faite à la reine Isabelle, courtisane et dévote, vicieuse et superstitieuse, royale prostituée qui trafiquait de sa protection pour l'Eglise au profit de ses débauches.

Le peuple espagnol avait brûlé les couvents des moines, c'était bien, mais cela ne suffisait pas; il aurait dû faire subir même destruction aux monastères de filles, aux églises, aux séminaires, aux palais épiscopaux, aux chapelles, aux presbytères, aux sanctuaires, et généralement à tous les monuments qui abritaient la prétraille et la racaille en cornette ou en capuce.

En révolution les demi-mesures sont des fautes. La réaction cléricale mit à profit les concessions qui lui

avaient été faites par l'intervention de la reine, et enraya encore la marche du progrès.

Une révolution avait renversé la monarchie espagnole en 1869, et la République était devenue le gouvernement légal de la péninsule. Malheureusement la réaction théocratique s'était maintenue aux premiers postes de l'Etat; maréchaux et généraux, traîneurs de sabre; évêques et curés, évêcassons ou porte-mitres et cancrelats d'Eglise; avocats et banquiers, bazochiens et usuriers; tous parasites, exploiters de la crédulité publique, amis du trône et de l'autel s'entendirent pour un coup de force et étranglèrent la République!

Vive le roi! vive la Religion! Au 30 décembre 1874 le fils de Isabelle II, — sous le nom d'Alphonse XII — est proclamé roi d'Espagne, à la suite d'un *pronunciamiento* militaire.

Le nombre des prêtres, des moines et des religieuses est actuellement en voie ascendante. C'est le résultat infaillible de chaque victoire du parti clérical. Celui-ci, s'empresse de renforcer ses légions de combat. Par contre se manifeste un ralentissement dans la marche de la société civile; la population en éprouve un temps d'arrêt; l'agriculture, l'industrie, le commerce deviennent languissants; les arts, les lettres, l'enseignement tombent dans le marasme; deuil pour la patrie.

Peuple d'Espagne, remonte le cours des événements pour te retrouver, par la pensée, en face des hordes de moines et de prêtres, en 1835. Tu as brûlé leurs repaires, tu as fait tomber sous le glaive ou sous le plomb ces farouches ennemis. Que le passé serve de leçon aux hommes de la génération actuelle. Peuple d'Espagne, tu as pour toi la force et le droit. Si tu es digne de la liberté, tu sauras la conquérir. Mais, au jour de la victoire, souviens-toi qu'il ne faut laisser aucune partie de la tâche inachevée.

Sur les ruines du vieux monde tu édifieras la cité nouvelle, celle des libres et des égaux.

LES JESUITES

ÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par IGNACE DE LOYOLA

SES CONSTITUTIONS ; — SES DÉVELOPPEMENTS

SES ATTENTATS, SES CRIMES ;

Monita secreta — INSTRUCTIONS SECRÈTES

L'Inquisition, cet ulcère catholique, a disparu après quatre cents ans de traitement par le fer et par le feu, et après avoir fait en Espagne cinq millions de victimes, et avoir décimé les populations des autres pays.

La lèpre monacale qui rongait les chairs et viciait le sang du corps social a été traitée de la même manière que l'Inquisition, par le fer et par le feu. La torche populaire a eu raison des édifices ; le poignard, le couteau, l'espingole ont troué les frocs et les poitrines des moines. L'incendie et l'extermination ont débarrassé le vieux sol espagnol de ces ennemis séculaires et détruit un grand nombre de leurs repaires. Ce qui reste debout, édifices et individus, frocards et béguines, ainsi que les cloîtres, disparaîtra dans la prochaine tourmente. Vive la Révolution !

Mais il y a toujours un foyer de peste noire — la compagnie de Jésus — qui réclame des gouvernements et des citoyens, une attention particulière. Là est au-

jourd'hui le danger principal pour les sociétés civiles, pour les nations catholiques, pour l'Espagne, pour la France, pour l'Italie.

Le Jésuite ! voilà l'ennemi — rusé, habile, hypocrite, insinuant, traître, féroce. — Protée aux mille formes ; phénix qui expire sans mourir, renaissant de ses cendres ; vipère armée d'un dard qui distille le poison ; hyène qui torture sa proie avant de la dévorer ; hydre aux mille têtes qui repoussent ; — pour une que l'on tranche, dix renaissent ; — glaive dont la poignée est à Rome, aux mains du général de l'ordre, et dont la pointe est partout.

Les Jésuites s'intitulent Conservateurs, Monarchistes, Bonapartistes, Républicains de l'école autoritaire. Toutes ces variétés de Jésuites, de robe longue ou de robe courte, sont coalisées pour arrêter la marche du progrès et renverser la République.

Sentinelles prenez garde à vous ! Alerte ! démocrates libres penseurs, spirites ; Alerte ! fils de Voltaire ; Alerte ! tous les francs-maçons. L'ennemi est aux portes de la Cité prêt à livrer le suprême assaut.

Les Esclavagistes de l'ancien et du Nouveau-Monde, ceux d'Espagne et du Portugal, les propriétaires et planteurs de l'île de Cuba, ceux des îles Philippines, ceux du Brésil, sont encore des Jésuites.

Aux armes, vaillants fils de Cuba, nègres, mulâtres, coolies et blancs ! La terre appartient à ceux qui la cultivent. Refoulez vers la mer les envahisseurs et que ses flots recouvrent les cadavres de vos ennemis !

Le droit pour tous, la liberté pour chacun ; l'Espagne aux Espagnols, Cuba aux Cubains, les îles Philippines aux indigènes, le Brésil aux Brésiliens. Partout doit disparaître la tache de l'esclavage. Plus de subordination de l'homme à un autre homme, ni de suprématie du mâle sur le sexe faible. Tous libres et égaux.

Espagnols, ouvriers et ouvrières des villes, travailleurs des champs, le jour des revendications est venu pour vous comme pour vos frères et sœurs de race

noire ou croisée. Terre et liberté. La terre aux paysans, l'outil à l'ouvrier. L'ennemi, pour vous, c'est le parasitisme, c'est l'exploiteur qui s'empare des fruits de votre travail, c'est le monarque renté à millions, le haut fonctionnaire empanaché, le général et l'amiral galonnés sur toutes les coutures, le riche industriel, l'usurier, le gras prébendier à camail ou en soutane. Vos princes, vos exploiters, vos maîtres sont encore des Jésuites.

Italiens, vous êtes les descendants de ces fiers républicains de l'antique Rome qui se retirèrent sur le mont Aventin en haine de l'aristocratie; vous êtes les fils de Brutus qui poignarda César, le tyran de sa patrie. Que ces exemples pris dans votre propre histoire servent de règle de conduite aux fils de la jeune Italie.

Au milieu de vous, au centre de la Rome nouvelle, sont les pires ennemis de l'humanité, le Pape et les cardinaux, les évêques et les archevêques, les légions de moines et de religieuses, la prêtraille, la monacaille et toute la racaille catholique, apostolique et romaine.

Au Vatican siège l'esprit du mal.

Au palais du Gesù s'élaborent les plans qui ont pour objet l'abrutissement de l'espèce humaine, l'asservissement des peuples. C'est là que se réunit le Grand Conseil de la Compagnie de Jésus, sous la présidence du général de l'Ordre.

Italiens, vous avez encore d'autres ennemis—à Rome, à Naples, à Florence, à Turin et ailleurs—ceux qui vivent de vos sueurs, de votre sang, qui vous pressurent, qui vous dévorent, ceux et celles qui doivent être rangés dans la classe des improductifs, des oisifs, des fainéants, dans la catégorie des chenilles, des sangsues, des pieuvres, toute la vermine aristocratique et malthusienne. Tous sont des Jésuites.

Cette compagnie satanique ne circonscrit pas son action aux pays de France, d'Italie et d'Espagne, ni aux colonies de ces trois peuples, elle a envahi les autres contrées d'Europe la Russie, la Belgique, l'Allemagne, Au riche et Hongrie, le Portugal, l'Angleterre,

Ecosse et Irlande. Elle a couvert de ses légions les cinq parties du monde. La robe du Jésuite — longue ou courte — abrite ses adeptes en nombre infini, de l'un et de l'autre sexe. Les Jésuites et les Jésuitesses se rencontrent sur tous les points du globe.

La doctrine des Jésuites est formulée dans les œuvres du fameux Joseph de Maistre, l'oracle de la Compagnie de Jésus, le guide des cléricaux, des monarchistes, des oligarchies et des autocraties.

Ecoutez et instruisez-vous, peuples : « Dieu, ici-bas, s'occupe de toutes les affaires, temporelles comme spirituelles, politiques comme religieuses. Dieu est le législateur, l'instituteur, le juge et le souverain de l'humanité. La pierre angulaire de l'édifice social est le gouvernement temporel de la Providence.

« Le prince est la main de Dieu ; le bourreau est l'instrument du prince.

« La guerre est un fait surnaturel, un miracle permanent par lequel s'accomplit la loi de l'expiation. Lorsque le ciel est irrité contre la chair et le sang, il dresse contre la chair et le sang l'échafaud, les chevalets de justice et les bûchers. Voilà l'*éclaircissement des sacrifices*. Ce sont quelques gouttes d'un sang coupable versé de loin en loin par la loi. »

Complément de la doctrine : « La subordination de l'autorité civile à l'autorité ecclésiastique. Les nations doivent être soumises au prince ; le prince doit reconnaître l'autorité du pape ; le pape lui-même est obligé de régler ses actes et sa conduite d'après la volonté du général des Jésuites ! »

Perindè ac cadaver! Tous les êtres réduits à l'état de cadavres ; un seul maître, le Jésuite !!

Ainsi, les victimes de l'Inquisition en Espagne, en France, en Italie et en divers pays, ne figurent qu'à titre d'appoint dans le compte *des quelques gouttes d'un sang coupable versé de loin en loin*, comme ose l'affirmer Joseph de Maistre !

Or, d'après la récapitulation générale des victimes

de l'Inquisition, en Espagne seulement, faite par Llorente, ex-secrétaire du Saint-Office, sur les documents officiels qu'il avait à sa disposition, il y eut de 1481 à 1746, pendant la période la plus chargée de crimes judiciaires : 34.644 — personnes brûlées vives — soit 1300 par an, ou 108 par mois et de 3 à 4 par jour.

Pendant la même période qui compte 266 ans, il y eut 287.946 personnes ayant subi l'estrapade, la torture de l'eau ou celle du feu et condamnées à différentes peines : au fouet, à la prison, aux galères avec confiscation de leurs biens ; — soit 10.829 victimes par année, ou 900 par mois et 30 par jour.

Les quelques gouttes de sang coupable, suivant Joseph de Maistre, s'appliquent à 322.590 personnes ; et *ce sang qui a été versé de loin en loin*, d'après ce défenseur de l'autel et du trône, a coulé pendant une période de 266 ans — des corps brisés, torturés de 33 à 34 victimes chaque jour, sacrifiées au Moloch catholique, en Espagne.

Ceci forme la part des condamnations juridiques ; mais il convient d'ajouter à cette nomenclature de suppliciés, les milliers de milliers d'hommes et de femmes massacrés dans les insurrections provoquées par l'intolérance religieuse, et aussi les cinq millions — de Juifs et de Maures — expulsés violemment de l'Espagne, et dont un grand nombre moururent de misère, de fatigue et de faim avant d'avoir pu gagner les pays qui consentaient à leur donner l'hospitalité.

Si nous passons de l'Espagne à la France, — des rois catholiques espagnols aux rois très-chrétiens français — nous trouverons que les gouttes d'un sang coupable se transforment en fleuves rouges, et que ce sang au lieu d'être versé de loin en loin, coule sur les échafauds, dans les exterminations presque chaque jour, pendant plusieurs siècles.

Sous Philippe II dit Philippe-Auguste, la croisade contre les Albigeois, l'incendie de Béziers, le massacre de 70.000 personnes dans cette dernière ville, et de

plusieurs centaines de mille huguenots dans tout le Languedoc, hommes et femmes, vieillards et enfants.

Sous Henri II, les chambres ardentes chargées de juger les hérétiques et de les faire brûler vifs. Sous François I, les bûchers en permanence et l'extermination des Vaudois. Sous Charles IX, la boucherie de Vassy, les massacres de la Saint-Barthélemy, 30.000 victimes. Sous Louis XIII, les guerres de religion. Sous Louis XIV, la révocation de l'Edit de Nantes, persécution implacable, confiscation des biens des protestants; conversions extorquées, sévices de toute sorte, bannissement, condamnations aux galères, exécutions, cruautés et atrocités, les dragonnades des Cévennes. Sous Louis XV, les tribunaux faisant brûler vif Calas, faisant condamner Sirven à être pendu, et faisant rouer le jeune chevalier de Labarre, âgé de 18 ans!

De la France, si nous portons les yeux sur l'Italie, nous y verrons les mêmes spectacles avec aggravation comme nombre de suppliciés, de gens torturés, brûlés vifs—Savonarole à Florence, Giordano Bruno à Rome—et aussi avec plus de fréquence dans les exécutions et pendant une plus longue durée. Les gibets et les bûchers étaient en permanence dans toutes les provinces italiennes et particulièrement dans les états du Pape; les bourreaux, les tortionnaires se relayaient de jour et de nuit pour l'exercice de leur sinistre besogne. Les prisons et les bagnes pontificaux étaient fournis et bondés d'hérétiques, de libres penseurs, de francs-maçons, de libéraux. Le minotaure italien a dévoré la chair humaine pendant une succession non-interrompue de siècles jusqu'à la chute du pouvoir temporel du pape — au 30 septembre 1870. — Les dernières victimes ont été arrachées des cachots de l'Inquisition et rendues à la liberté par les soldats piémontais victorieux.

En Angleterre, les persécutions avaient été fréquentes et violentes sous Marie la sanglante, qui avait épousé le sombre Philippe II, roi d'Espagne, tout en continuant d'être reine d'Angleterre. Le sang des hérétiques,

des sectes dissidentes avait coulé par torrents. Plus tard, sous les Stuarts, mêmes persécutions religieuses.

Alors éclata une révolution formidable qui conduisit Charles I^{er} sur l'échafaud et amena la République avec le protectorat de Cromwell. Depuis la séparation de l'Eglise anglicane d'avec le pape, et malgré la restauration monarchique, la tolérance religieuse a continué d'être pratiquée dans la Grande-Bretagne. Par suite, calme dans les consciences, repos pour le pays qui a pu entrer résolument dans la voie du progrès. C'est ce qui explique le haut degré de prospérité auquel est parvenue l'Angleterre. Le pays se trouvait débarrassé des liens de la superstition catholique et n'avait pas à épuiser ses forces et son énergie dans la répression de prétendues hérésies. Dans les Pays-Bas — à l'époque de la domination espagnole — le duc d'Albe, lieutenant et vice-roi était chargé du gouvernement de ces provinces pour Philippe II. Ce forcené catholique tout dévoué à la théocratie romaine et aux Jésuites, se montra implacable dans l'exercice de ses fonctions pour l'extirpation de l'hérésie — du luthérianisme — qui avait envahi les provinces flamandes. Il établit des tribunaux ecclésiastiques dans toutes les villes pour juger et condamner ceux des sujets du roi qui s'écartaient de la doctrine catholique. Ce monstre se vanta d'avoir fait périr plus de vingt mille personnes, sur les bûchers ou sur les gibets, pendant la période de son gouvernement qui dura de 1556 à 1573, soit pendant 17 ans, et en dehors des combats dans lesquels succombèrent un nombre encore plus considérable de victimes. Mais les Flamands impatients de ce joug se révoltèrent contre la domination espagnole, formèrent la ligue des gueux et reconquirent leur autonomie. De cette époque date la grande prospérité des Provinces-Unies. Comme pour l'Angleterre, même cause et effets semblables; rupture avec le Saint-Siège, tolérance religieuse, l'Inquisition supprimée, les couvents rasés; toute l'énergie des citoyens se portant sur le travail national, agri-

culture, industrie, commerce, entreprises maritimes.

Résumons actuellement les faits historiques qui viennent infirmer les allégations du docteur jésuite, de Joseph de Maistre sur *les quelques gouttes de sang coupable versé de loin en loin* pour l'accomplissement de la loi d'expiation.

En Espagne — pour une période de trois siècles — près de six millions de victimes. — Dans le Nouveau-Monde, au Mexique, l'extermination de vingt millions d'Indiens. En France — pendant la même période de trois cents ans — le nombre des personnes tuées, brûlées vives, suppliciées, tombées sur les champs de bataille ou massacrées dans les hécatombes ne peut être évalué à moins de quatre millions. En Italie où se trouve l'auteur et le promoteur de toutes les persécutions religieuses, le pape, et où l'Inquisition a dominé pendant une plus longue durée d'années que dans les autres pays, on doit estimer à dix millions le nombre des victimes de l'intolérance religieuse. Dans la Grande-Bretagne, Angleterre et Ecosse, comptons deux millions d'hérétiques mis à mort pendant les persécutions religieuses.

Pour les Pays-Bas, un nombre égal de victimes.

En somme, pour les contrées que nous venons d'indiquer, nous pouvons présenter un chiffre formidable de QUARANTE QUATRE MILLIONS de victimes du minotaure catholique! *Ad majorem Dei gloriam!* Pour la plus grande gloire de Dieu.

Après cette exposition des crimes de l'Eglise, occupons-nous de la très-redoutable compagnie de Jésus, de sa formation, de ses monitoires, de ses mystères, de ses doctrines, de ses manifestations. Il s'agit de la peste noire qui se propage et se répand dans tous les pays, plus dangereuse que l'ulcère catholique — l'Inquisition — que les nations ont pu cautériser et faire disparaître; plus terrible que la lèpre monacale — les couvents — qui s'efface sous l'action incessante du progrès aidé par le fer et par le feu, aux jours de révolution.

La peste noire — le jésuitisme — est la pire des

maladies, pour les nations. Elle corrompt les esprits, démoralise l'espèce humaine, transforme les individus en instruments dociles, passifs, en fait des cadavres ; *Perindé ac cadaver*.

Sous l'action des Jésuites, l'Italie, ce foyer de l'intelligence qui à répandu sur l'univers les plus éblouissantes merveilles de la poésie et des arts, qui servait de phare aux autres nations, l'Italie est tombée à ce degré d'abaissement, d'ignorance, d'abrutissement, qu'elle est aujourd'hui la contrée où il existe le moins d'habitants sachant lire !

L'action des Jésuites n'a pas été moins funeste pour l'Espagne. Cette magnifique péninsule ibérique qui avait reçu des Romains sa première civilisation, des Arabes sa splendeur, a perdu le secret de sa puissance et le génie des arts, sous l'influence des doctrines de la Compagnie de Jésus.

La France — qui avait occupé le premier rang parmi les nations de l'Europe, — a subi à son tour l'action dissolvante du Jésuitisme représenté par Napoléon III et par l'impératrice Eugénie, et s'est effondrée dans des désastres immenses — guerre de Crimée, guerre d'Italie, guerre de Chine, guerre du Mexique, guerre de Prusse, invasion et rançon, démembrement des provinces et vingt milliards de dettes !

Voilà les crimes et les attentats qui sont à la charge des Jésuites : l'Italie en cendres, l'Espagne en ruines, la France en lambeaux.

Le créateur, le fondateur de la Compagnie de Jésus est Don Inigo Lopez de Recalde, canonisé par l'Eglise sous le nom de saint Ignace de Loyola, né en 1491, au château de Loyola, dans la province du Guipuzcoa, pays basque, en Espagne.

Page à la cour de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, puis homme de guerre et capitaine d'aventure, il avait connu toutes les passions et s'était livré à tous les désordres d'une existence dissolue. Plus tard, à la suite d'une blessure qui l'avait rendu difforme et boi-

teux, il s'était jeté dans la dévotion la plus outrée. Inigo de Loyola conçut alors le projet de former une armée dont Jésus serait le chef et l'empereur, avec la devise : *Ad maiorem Dei gloriam*. A la plus grande gloire de Dieu ; devise qui en indiquait l'objet et le but.

Ce fanatique inventa les *exercices spirituels* qui résumèrent toutes les extravagances des moines de la Thébaïde racontés dans les légendes des saints. Qu'on en juge par les citations textuelles du livre de saint Ignace : « L'âme doit voir, dans ses méditations, les flammes immenses, les âmes emprisonnées dans des corps de feu, entendre leurs plaintes, leurs hurlements, leurs blasphèmes contre le Christ ; sentir la fumée, le soufre, l'odeur de corruption et de pourriture ; goûter l'amertume des larmes, sentir le ver rongeur, les remords ; toucher le feu qui brûle les âmes..... »

« Prends, Seigneur, mon libre arbitre ; prends ma mémoire, ma raison, ma volonté. Tout ce que je possède, tu me l'as donné, je te le rends ; j'abandonne à ta sainte volonté le soin d'en disposer... »

Ignace parvenu à l'âge de trente-cinq ans quitta l'Espagne pour venir en France. Il entra dans un collège du nom de Montaigu puis dans celui de Sainte-Barbe, et enfin il commença ses cours de théologie chez les Dominicains. La prière, l'étude, la prédication se partageaient son temps ; il se mêlait aussi d'exorcisme et de faire des miracles — à ce qu'affirment les biographes du saint. — Il était, pour les étudiants de l'époque qui habitaient le quartier de la Montagne-Sainte-Genève, un sujet de curiosité et de raillerie, bien plus que d'édification. Cependant il parvint à se faire quelques partisans : un savoyard, Pierre Lefèvre ; un jeune hidalgo de la Navarre, François Xavier ; trois autres espagnols, Jacques Laynez, Alphonse Salmeron, de Tolède, Nicolas Alphonse surnommé Bobadilla, du nom de son village natal, et un portugais, Simon Rodriguez d'Azévédo.

Les sept amis se réunissent un jour — c'était le 15

du mois d'août 1534 — dans une carrière de la colline de Montmartre, près de Paris, y reçoivent la communion des mains de l'un d'eux, Pierre Lefèvre, qui était déjà prêtre, et s'engagent par serment à vivre dans la pauvreté et dans la pénitence, à défendre et à propager la religion catholique dans tout l'univers, à former une milice pour le service du pape.

On était au plus fort de la tempête déchaînée par Luther. La Réforme avait envahi l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège; elle gagnait le Piémont, la Savoie, la France, même l'Espagne et l'Italie.

Le Saint-Siège était occupé, en ce moment, par Paul III, de la famille Farnèse, qui avait cinq bâtards. C'était un vieillard énergique et rusé qui comprenait les besoins d'une milice nouvelle pour opposer une digue aux flots de l'incrédulité et du libre examen. Il accueillit donc favorablement les propositions d'Ignace de Loyola et de ses disciples, et signa le 27 septembre 1540 la bulle qui instituait la compagnie de Jésus.

Cette bulle contient l'abrégé des constitutions de la Société des Jésuites.

« Que tous les membres de la Compagnie sachent donc, et qu'ils se le rappellent, que toute cette compagnie et tous ceux qui la composent combattent pour Dieu, sous les ordres de notre très-saint seigneur le Pape et des autres pontifes romains ses successeurs, en sorte que, quelque chose que le Pontife romain actuel et ses successeurs nous commandent concernant le progrès des âmes et la propagation de la foi, nous soyons obligés de l'exécuter à l'instant sans tergiverser ni nous excuser.... »

« Tous feront vœu d'obéir au Général de la Société en tout ce qui concerne l'observation de notre règle, et le Général prescrira les choses qu'il saura convenir à la fin que Dieu et la Société ont en vue... »

Ignace de Loyola fut le premier général de la Compagnie de Jésus, élu par ses disciples réunis en assem-

blée générale, le jour de Pâques, 15 avril 1541. Il était dans la cinquantième année de son âge.

Maître absolu, le général ne reconnaît qu'une autorité, la Société elle-même, et il s'incline devant elle en prêtant serment entre les mains de ceux qui l'ont nommé, au moment où il reçoit d'eux hommage de de leur obéissance.

Le livre des Constitutions de la Compagnie de Jésus attribué à Ignace de Loyola et à Laynez est la base des lois qui régissent la célèbre Société. Dans tout l'ouvrage règne un esprit de scribe, une manie de réglementation, une curiosité gouvernementale qui embrasse le fond et la forme des choses. En somme: esprit étroit, subtil, minutieux, amalgame de bureaucratie et de scolastique. Ce qu'on y préconise sur toute chose, c'est le principe de l'obéissance de tous les Jésuites. Une hiérarchie savante rallie tous les membres entre eux. L'autorité presque absolue est attribuée au Général, gardien de ses règles, dépositaire de son esprit.

Voici le précepte de l'obéissance parfaite formulé au chapitre IV du livre des Constitutions: « Persuadons-nous que tout est juste quand le supérieur l'ordonne; par une sorte d'obéissance aveugle rejetons toute idée, tout sentiment contraire à ses ordres, et que chacun se persuade que ceux qui vivent dans l'obéissance doivent se laisser mener et conduire à la volonté de la divine Providence comme un cadavre *perindé ac cadaver* qui se laisse tourner et manier en tous sens, ou encore comme un bâton qui sert partout et à toute fin à qui le tient à la main. »

Dans la Constitution des Jésuites la prescription de l'obéissance aveugle est posée comme loi de gouvernement. Cette obéissance est imposée à tous les membres de l'Ordre; elle est le nerf de toute la Compagnie. Ainsi l'individu est complètement absorbé et subjugué. Dans cet effrayant mécanisme de l'ordre de Loyola, l'homme n'est plus qu'un ressort que fait jouer le supérieur à sa volonté.

Le but que se propose la Société des Jésuites étant la domination du monde entier, chacun des membres a pour devoir de conformer sa conduite à certaines règles qui sont indiquées par les supérieurs; circonvenir les dépositaires de la puissance pour la partager, se glisser près des rois, des princes, des présidents de République, des ministres, des courtisans, des favorites, afin de s'emparer de leur esprit, de les conduire et, conséquemment, d'intriguer, de flatter, d'user d'adresse, de se plier et replier en tout sens. Le moyen infailible de conduire le monde est en effet, de gouverner la force qui le maîtrise.

Le gouvernement de la Compagnie de Jésus repose sur l'espionnage universel de ses membres les uns par les autres. Ainsi, pour constituer le Jésuite parfait, l'obéissance aveugle ne suffit pas, il faut qu'il joigne à cette obéissance, la délation, la dénonciation.

Le Général des Jésuites est soumis, comme le dernier membre de la Compagnie, à une surveillance incessante; il a près de lui un gardien nommé par la Société, sous le titre de *moniteur du général*, qui a pour mission de donner des avertissements au général s'il venait à s'écarter de ses devoirs, et aussi de prévenir la Société pour provoquer la tenue d'une congrégation générale afin de juger le général et de prononcer sa déposition, s'il y avait lieu.

Le général est aidé dans le gouvernement de la Compagnie par quatre assistants élus par les mêmes électeurs qui l'ont nommé lui-même. Ces assistants sont ses ministres, et au besoin deviennent ses juges et peuvent le déposer après avoir recueilli par lettre les suffrages des chefs des provinces.

Le gouvernement s'exerce par l'intermédiaire des provinciaux, placés à la tête des provinces de la Compagnie; des recteurs ou chefs de collèges, chargés de la direction des collèges; des maîtres des novices, proposés à l'éducation de ceux qui aspirent au titre de sociétaire. Les provinciaux, les recteurs et les maîtres de

novices ont tous auprès d'eux un moniteur chargé de surveiller leur conduite, de les avertir quand ce moniteur juge qu'ils ont manqué aux règles de la Compagnie et de rendre compte aux supérieurs de tous leurs actes, dans des rapports confidentiels. Tous ces fonctionnaires correspondent entre eux hiérarchiquement.

Les novices se partagent en trois classes; ceux qui se destinent au sacerdoce, ceux qui aspirent à des emplois temporels, et ceux qui n'ont fait aucun choix sur la nature des fonctions qu'ils devront remplir, laissant au supérieur le soin de les classer dans la catégorie d'emplois où ils pourront le mieux servir la société. A côté des novices sont les coadjuteurs chargés du soin des choses temporelles et extérieures. Telles sont les fonctions de cuisinier, de dépensier, de pourvoyeur, de portier, d'infirmier, de blanchisseur, de jardinier, de procureur d'aumônes et autres semblables. Après le noviciat on est admis au grade de coadjuteur spirituel formé ou profès des trois vœux, mais on n'est pas encore vrai et parfait Jésuite. Ce n'est qu'après une nouvelle année de *probation* ou d'épreuves que le sujet est reçu profès des quatre vœux. Les trois premiers vœux sont ceux de pauvreté perpétuelle, chasteté et obéissance. Le quatrième vœu est celui d'obéissance au Pape pour ce qui concerne les missions.

Les profès des quatre vœux sont peu nombreux; ils composent le sénat, l'état-major de la Compagnie: ceux-là sont les Jésuites.

Tous les membres de la Société des plus humbles aux plus élevés dans la hiérarchie se surveillent, se dénoncent, exercent à l'égard les uns des autres le plus actif espionnage. Nul monarque de la terre n'est aussi bien renseigné que le Général des Jésuites sur les hommes et les choses qui ont trait à son gouvernement. Il y a des rapports quotidiens, hebdomadaires, d'autres mensuels, d'autres encore trimestriels et annuels. Le secrétariat du *Gesù* à Rome est le centre d'une correspondance prodigieuse échangée entre Rome et tous les pays du globe.

Le Général dispose de toutes les places ; il nomme et révoque les écoliers, les professeurs, les fonctionnaires. Toutes les charges, les emplois, les fonctions de la Compagnie sont exercés en son nom. Les provinciaux, les recteurs, les supérieurs locaux sont ses délégués. Il étend ou restreint les prérogatives des fonctions qu'il donne à remplir ; il accorde des dispenses ; il administre les biens de la Société ; il a le droit de juridiction sur tous les membres de la Compagnie.

Une telle autorité, servie par l'obéissance aveugle exigée par les Constitutions, représente le pouvoir le plus complet qu'il y ait au monde. Cependant le général est soumis à une loi dont l'exécution est assurée par des dispositions d'un caractère inflexible, cette loi est celle du dévouement le plus absolu à la Compagnie.

Le régime des Jésuites est l'idéal d'un vaste ministère de la police universelle. Dans cet ordre d'idées nul gouvernement n'a jamais égalé l'organisation de la Compagnie de Jésus ; mais aussi le système de délation mutuelle a soulevé justement la réprobation de tous les esprits honnêtes. Or cette révolte des consciences contre l'espionnage religieux a préparé la ruine de l'édifice. Les Jésuites sont devenus puissants et redoutés, mais aussi ils ont été méprisés et exécrés à cause de leur dépravation morale.

Le chapitre relatif à la délation réciproque à l'espionnage mutuel mérite d'être reproduit textuellement. C'est une des règles de l'Ordre, que tout ce qu'un Jésuite voit ou apprend, dans la Société ou au dehors, doit être porté à la connaissance des supérieurs.

« Pour son plus grand avancement spirituel, et principalement pour sa plus grande soumission et humilité, on préviendra le postulant que toutes les erreurs et tous les défauts et généralement tout ce qu'on remarquera en lui de répréhensible, sera révélé aux supérieurs par toute personne de la Société qui s'en sera aperçu. On lui signifiera également qu'il devra trouver

bon — ce que lui-même et tout autre doit faire — d'être corrigé par les autres et de servir à son tour à leur correction, de se conformer à l'exemple des personnes de la Société qui se dénoncent et se dévoilent mutuellement, surtout quand le supérieur le lui aura ordonné ou demandé *ad majorem Dei gloriam*, pour la plus grande gloire de Dieu!

L'illustre historien anglais Macaulay, a tracé un admirable et brillant tableau des débuts de la Société que nous relevons dans le livre de *E. Spuller* sur Ignace de Loyola, livre auquel nous avons fait de larges emprunts.

« L'histoire de l'Ordre de Jésus est l'histoire de la grande réaction catholique. Cet ordre s'appropriâ dès le début toutes les places fortes qui dominent l'esprit public, la chaire, la presse, le confessionnal, les académies.

« C'était aux Jésuites que les seigneurs, les gens puissants, les grandes dames venaient révéler la secrète histoire de leur vie. C'était aux pieds des Jésuites qu'on plaçait, depuis l'enfance jusqu'à la virilité, les jeunes gens des classes moyennes et des classes élevées, pour leur enseigner depuis les éléments de la grammaire jusqu'à la rhétorique et la philosophie.

« Le grand Ordre, maître du midi de l'Europe où il s'était fortement constitué, en Portugal, en Espagne et en Italie, voulut étendre au loin ses conquêtes. Les Jésuites avaient singulièrement pullulé et se comptaient par milliers. Ils se répandirent dans tous les pays, sous tous les déguisements, comme savants, comme médecins, comme négociants et trafiquants ou comme serviteurs, argumentant, instruisant, consolant, séduisant la jeunesse — toujours pour le service du Saint-Siège et afin d'accroître la prospérité et les richesses de l'Ordre.

« Ils avaient pour office de comploter contre le trône et la vie des rois hérétiques, de répandre des calomnies contre ceux qui étaient réfractaires à leurs enseignements, de soulever les populations, de déchaîner la

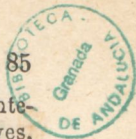
guerre civile parmi les nations, de soudoyer des assassins contre les monarques rebelles.

« Ils étaient également prêts à exalter l'esprit monarchique et à prêcher les doctrines de la liberté des peuples, selon les temps, les lieux et les circonstances. Les Jésuites se prononçaient pour l'autorité absolue des rois, en Espagne, sous Philippe II, et ils déclaraient en Angleterre, sous le règne de l'hérétique Elisabeth, que tout individu avait le droit de plonger un poignard dans le cœur des mauvais princes.

« Les Jésuites envahirent toutes les contrées que les navigateurs du siècle précédent avaient ouvertes aux entreprises des Européens. On les rencontra dans les mines du Pérou, parmi les commerçants des caravanes africaines, sur les côtes des îles à épices, et parmi les lettrés, dans les observatoires de la Chine... »

Les Constitutions de la Compagnie de Jésus, dit E. Spuller, ne sont qu'une faible partie de l'ensemble des lois et des règlements qui régissent ce grand corps. Mais elles sont la base, le fondement même de tout l'édifice élevé par Ignace de Loyola et ses compagnons, continué, exhaussé, agrandi par leurs successeurs. Les Jésuites y sont attachés comme des huîtres au rocher. En aucune circonstance ils n'ont voulu y rien changer, même sous la menace de la suppression de leur ordre. *Sint ut sunt, aut non sint.* — Qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient pas. — Telle est la réponse faite par un général de la Compagnie, le Père Ricci, au pape Clément XIII, lorsque le saint Père l'engageait à réformer la Constitution de l'Ordre. Les Jésuites se sentaient assez forts pour soutenir la lutte contre les Rois et contre la papauté.

L'Ordre s'était en effet singulièrement agrandi et renforcé en hommes et en richesses. A la mort d'Ignace de Loyola, dix-sept ans après la fondation, la Compagnie avait organisé douze provinces qui renfermaient cent établissements comprenant mille membres. Soixante ans plus tard, elle possédait trente-deux provin-



ces, vingt-trois maisons de profès, trois cent soixante-douze collèges, quarante-et-une maisons d'épreuves, cent vingt-trois maisons et résidences, avec un personnel de treize mille cent douze membres.

En 1626, l'Ordre avait 39 provinces, 803 maisons, 467 collèges, 63 missions, 165 résidences, 136 séminaires — et comptait 15.493 membres.

En 1710, les Jésuites dirigeaient l'enseignement théologique et philosophique dans plus de quatre-vingts universités. En 1749, la Compagnie comptait 39 provinces, un nombre prodigieux de maisons, 669 collèges, 273 missions, 335 résidences, 176 séminaires — et 22.589 membres, dont 11.293 appartenant à l'état ecclésiastique.

Les richesses des Jésuites avaient suivi la même progression que le personnel de la Compagnie. Plusieurs écrivains religieux ont affirmé que l'Ordre disposait au milieu du XVIII^e siècle, de ressources dix fois plus considérables que le trésor de la Curie romaine.

Le jésuite Mendoza a écrit que son Ordre possédait, dans le seul royaume de Portugal, par l'effet des libéralités du roi, plus de richesses qu'en pourraient désirer les hommes les plus rapaces. En Espagne, suivant la rapport du duc d'Ossuna, ambassadeur à la cour de France, la Compagnie possédait en biens fonds un revenu annuel de Deux millions et demi de francs, et plus du double dans l'Inde, indépendamment de tout ce que les Pères possédaient en titres, valeurs, marchandises, en matériel de toute sorte.

L'évêque Palafox, dans une lettre qu'il adresse à Innocent X, en 1647, rend ainsi compte des richesses possédées par la Compagnie dans l'Amérique du Sud :

« Tous les biens de l'Amérique du Sud sont entre les mains des Jésuites. Deux de leurs collèges possèdent actuellement 300.000 moutons et autant de têtes de gros bétail; dans la province du Mexique ils ont six grandes raffineries d'une valeur d'un million et demi à trois millions chacune; l'un de ces établissements

donne trois cent mille francs de bénéfices nets par an.

Les Jésuites ont, en outre, des métairies de plusieurs lieues d'étendue, des mines d'or et d'argent excessivement productives. Ils augmentent leurs richesses et leur puissance, chaque année, à tel point que, si les choses continuent pendant un certain temps, les prêtres seront obligés de venir leur demander l'aumône, et les laïques, dépossédés de leurs patrimoines, seront contraints de se faire leurs serviteurs et de cultiver les terres de la Compagnie à titre de fermiers.

Dans une autre lettre, datée de 1649, le même évêque écrit au pape : « Quel Ordre a, comme les Jésuites, installé une banque dans l'Eglise, prêté de l'argent à intérêt, établi dans ses propres maisons des boucheries, des boulangeries, des épiceries ? Quel Ordre a, tout à la fois, fait banqueroute et rempli le monde entier du bruit de ses affaires, du scandale de ses trafics ?

« Toute la ville de Séville est en pleurs, très-saint Père ; veuves, pupilles, orphelins, jeunes filles abandonnées, prêtres et laïques se plaignent amèrement d'avoir été trompés par les Jésuites. Ils ont engagé tous ces pauvres gens à leur confier leurs économies, la fortune de leurs familles ; ils les ont employés, au profit de la Compagnie, dans toute espèce de spéculations, puis ayant prétendu avoir tout perdu, ils ont fait banqueroute et ont extorqué ainsi 400.000 ducats — quatre millions de francs. — »

L'historien Lang raconte que, dans la seule province de la haute Allemagne, les membres entrés dans l'Ordre, de 1620 à 1700, apportèrent à la Société des biens produisant huit cent mille florins de revenus, et que, postérieurement à l'année 1700, les donations furent si énormes qu'on dût en faire un mystère et ne pas produire les livres de comptes dans les assemblées.

Les Jésuites possédèrent même un état, celui du Paraguay, dans l'Amérique du Sud, qui comprenait plusieurs centaines de mille Indiens répartis en plusieurs districts ; ils y avaient établi une organisation

complète au point de vue social, civil, militaire et économique. Ils étaient seigneurs et maîtres absolus d'une contrée aussi vaste que la France. Leur règne eut une assez longue durée, de 1610 à 1750. A cette époque ils entrèrent en lutte avec l'Espagne et le Portugal qui revendiquaient la possession de plusieurs portions de ce territoire ; après trois années de combats ils furent vaincus et perdirent cette riche proie. Les produits du sol et de l'industrie procuraient aux Jésuites des revenus qui s'élevaient à plusieurs millions de francs.

La Compagnie de Jésus s'était fait attribuer par le Pape Grégoire XIII le monopole du commerce aux Indes orientales et occidentales. D'abord les pères jésuites se bornèrent à la bimbeloterie religieuse, médailles, amulettes, ossements et sacrées charognes, saintes déjections et sécrétions, chapelets, rosaires et scapulaires, reliques, eaux miraculeuses ; ensuite ils se lancèrent dans les spéculations de toute nature et devinrent des rivaux redoutables pour les négociants européens dans le commerce transatlantique. Leurs navires sillonnaient toutes les mers et transportaient leurs marchandises dans les comptoirs qu'ils avaient établis dans les cinq parties du monde.

Un commandant supérieur de la compagnie française de Pondichéry, nommé Martin, a décrit avec détails les spéculations des Jésuites. » Il est certain, dit-il, que ce sont les Jésuites qui font le commerce le plus actif et le plus productif dans l'Inde ; les Hollandais seuls pourraient marcher sur la même ligne qu'eux, mais ils laissent loin derrière eux les Anglais, les Portugais et les Français.

« Les Jésuites se déguisent, prennent tous les costumes, se mêlent à tout, savent en quels lieux se trouvent les meilleures denrées, en connaissent les propriétaires, les détenteurs, et sont habiles pour traiter et se les faire adjuger aux conditions les plus favorables... »

Dans un autre rapport rédigé par un Portugais, il est dit, entre autres choses « que les Jésuites vendent

du vin en gros et en détail, et tiennent des cabarets, en certains pays ; qu'ils font l'usure, prêtant de l'argent sur garanties ou dépôts de valeurs et de denrées. » Le même écrivain ajoute : « Je puis certifier que, dans la maison des profès des Jésuites du pays que j'habite, on vend de la toile de Hollande, du cacao, du café, du sucre, de la porcelaine, du chocolat, des mouchoirs, des dentelles du Brabant, du tabac, de la soie, du velours, etc... Dans le bâtiment du séminaire on y fait également le trafic de toute espèce de marchandises. »

Le cardinal de Tournon qui avait reçu du Saint-Siège l'ordre de faire une enquête sur les agissements des Jésuites en Chine, écrivait au pape que les pères y faisaient l'usure à 25, à 50 et même à cent pour cent.

Dans tous les autres pays où s'établit la Compagnie de Jésus, mêmes scandales de rapacité, d'ambition ; et résultats semblables pour les peuples : persécutions, calamités, guerres civiles, guerres de religion, désastres.

La France, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Hongrie, la Pologne, l'Allemagne, l'Autriche, les Deux-Siciles, et généralement toutes les nations de l'Europe, étaient mises en coupes réglées par les Jésuites qui y faisaient des moissons d'or et d'argent, captaient les héritages, s'emparaient des terres, des domaines par tous les moyens — *per fas et nefas* — permis et défendus, en conformité avec la maxime de leur Ordre : « La fin justifie les moyens. » Tous les crimes sont excusés, sanctifiés, suivant la morale des Jésuites, du moment où ils sont accomplis en vue de la plus grande gloire de Dieu. *Ad majorem Dei gloriam !*

Aucune mesure ne répugnait aux membres de la Société, lorsqu'il s'agissait des intérêts de l'Ordre et de la suprématie du Saint-Siège.

Les Jésuites Salelles, Tamburini, Santarelli, Escobar et d'autres ont émis les règles et principes suivants, au sujet des confiscations des biens des hérétiques qui devaient leur être attribués : « L'hérétique sera excommunié, son mariage suspendu, ses biens, même alors que ce

sont des majorats, seront confisqués; il perdra ses droits civils, et s'il persiste dans l'impénitence, il sera puni de mort. Les enfants seront punis également, sauf le cas où ils auraient dénoncé leurs parents... » *Escobar*.

« Les biens des enfants des personnes condamnées par l'Inquisition sont confisqués. On n'est pas tenu de nourrir ces malheureux... Les hérétiques endurcis seront condamnés à mort. Quiconque aura soutenu, protégé, accueilli des hérétiques, sera suspecté d'hérésie et condamné au bannissement, à la bastonnade, ou aux galères; ses biens seront confisqués. » *Alloz*.

« Les fils chrétiens et catholiques peuvent accuser leur père du crime d'hérésie, quand même ils prévoient que cette dénonciation entraînera la mort de leurs parents. Ils sont autorisés à refuser toute nourriture à leurs parents, si ceux-ci tentent de leur ôter leur foi. Si les parents recourent à la violence, les enfants peuvent mettre à mort les auteurs de leurs jours. » *Facundez*.

« Il est permis d'expulser de leur pays les païens, pour la seule raison qu'ils sont incrédules. » *Tamburini*.

« Il est défendu aux élèves des collèges d'assister aux fêtes et aux spectacles, mais il leur est permis de se rendre aux exécutions des hérétiques. » *Ratio studiorum*.

« L'Inquisition est — un aspect sublime de la perfection sociale — et l'on doit voir dans le sentiment unanime de répulsion qu'elle inspire, le symptôme de l'universelle confusion des idées. Quiconque trouve étrange que l'Eglise appuie ses excommunications de châtimens corporels et même de la peine de mort, est un rebelle vis-à-vis de Dieu, qu'il soit philosophe ou théologien, catholique ou protestant. » *La Civiltà*.

En conformité de cette doctrine atroce, les Jésuites se montrèrent, dans tous les pays, entourés de l'appareil des supplices et présidèrent aux massacres des hérétiques. En Italie, ils se répandirent dans les villes et dans les campagnes et secondèrent le pouvoir séculier et l'Inquisition pour dompter l'hérésie. Le jésuite Possevin, directeur et confesseur du duc Emmanuel-Philibert de

Savoie, poussa le prince aux mesures de rigueur à l'égard de ses sujets hérétiques, lesquels furent brûlés vifs et massacrés en grand nombre — en l'an 1561.

A la même époque, d'autres Jésuites dirigèrent une des plus cruelles persécutions contre les vaudois des Calabres. A Guardia on arrêta quatorze cents individus de l'un et de l'autre sexe, jeunes et vieux, qu'on amena prisonniers à Montalti pour y être jugés et exécutés. On incendia leurs maisons, on coupa les oliviers et on arracha les vignobles de toute la contrée. La ville de Saint-Sisto fut réduite en cendres, et on pendit soixante de ses habitants. Ensuite on s'occupa de faire sévère justice des survivants. Un nombre considérable de ces infortunés était parqué dans un endroit clos de murailles et gardé par une troupe de soldats. On les amena l'un après l'autre au bourreau qui procédait aux exécutions sur la place de la ville; il bandait les yeux à la victime agenouillée, et armé d'un large couteau, il lui coupait la gorge; puis il détachait le bandeau ensanglanté qu'il appliquait à une nouvelle victime qu'il égorgeait de la même manière. L'auteur du récit raconte qu'il a vu exécuter de la même manière quatre-vingt-huit victimes dans un seul jour. Les autres condamnés devaient être écartelés ou pendus sur la route. Le même témoin, dit que le jour suivant on avait torturé affreusement cent femmes, puis qu'on les avait mises à mort. Dans l'espace de onze jours on avait exécuté deux mille personnes, condamné seize cents à la prison perpétuelle, et massacré une infinité de gens de la campagne.

A la cour du duc de Parme, les Jésuites étaient tout puissants, en qualité de confesseurs du prince.

A Naples, la Compagnie de Jésus était en possession de biens immenses. L'historien Giannone dit qu'ils avaient 293 maisons ou palais d'une grandeur étonnante dans le royaume de Naples, qu'ils y avaient fait construire en outre de nombreux collèges, et qu'aucun Ordre religieux n'avait jamais acquis autant de terres ni rassemblé autant de richesses en un siècle et demi que la Société de Jésus.

En Bavière les Jésuites avaient capté la confiance du duc Guillaume IV ; ils usèrent de leur influence pour se faire attribuer de vastes domaines, des terres et des maisons. Le successeur de Guillaume, le prince Albert fonda en 1557 un collège de Jésuites à Ingolstadt et, en 1559, un autre collège à Munich, sa capitale. Les Pères obtinrent l'introduction de l'Inquisition en Bavière pour en extirper le protestantisme.

Ferdinand I^{er} accueillit les Jésuites à Vienne, en 1551, et ils eurent bientôt envahi toutes les provinces de l'Empire. De Vienne, ils rayonnaient sur toutes les villes de l'Autriche ; de Cologne, sur tous les pays du Rhin ; d'Ingolstadt, sur toute l'Allemagne du Sud. Partout où s'établissaient les Jésuites, c'en était fait de la tolérance religieuse ; les bûchers s'élevaient et l'Inquisition fonctionnait.

En 1581, ils fondèrent un collège à Brunn et pénétrèrent dans la Silésie. En 1585, Maximilien II d'Autriche les autorisa à entrer dans la Hongrie. Sous l'archiduc Ferdinand de Styrie qui, plus tard, fut promu à l'Empire, élève des Jésuites et tout dévoué à leurs intérêts, la Compagnie acquit des biens immenses en Bohême, en Styrie, en Moravie, en Silésie ; elle avait attiré à elle plus d'un tiers des revenus du royaume de Bohême. L'empereur ne cessait pas de faire des donations aux Jésuites, de leur distribuer des terres, des maisons, des domaines qu'il prenait aux autres Ordres, et ils leur disait : « prenez, bons Pères, prenez, vous n'aurez pas toujours de protecteurs tels que moi. » La munificence de Ferdinand et celle des princes bavarois dépassait toute mesure. Alors les protestants de l'Empire se soulevèrent contre l'autorité du prince, et il s'ensuivit une guerre civile de trente ans. Les Jésuites poussèrent Ferdinand à frapper les rebelles des peines les plus terribles. On essaya d'extirper le protestantisme du pays par les moyens les plus cruels. Après trente années de luttes acharnées et des alternatives de revers et de victoires, la ruine des provinces était

consommée. Dans la Bohême surtout les désastres étaient incalculables ; des milliers de villages avaient été réduits en cendres ; un grand nombre de villes avaient été détruites et aujourd'hui il n'en reste plus que le souvenir ; la population avait été décimée par les hordes de soldats catholiques ; la famine et la peste avaient achevé l'œuvre d'extermination. Avant les guerres religieuses, on comptait en Bohême trois millions d'habitants qui étaient dans une situation riche ou jouissant d'un bien-être réel ; après la période de luttes, il n'y restait que huit cent mille individus réduits à l'état le plus déplorable de misère. L'industrie, l'agriculture, le commerce étaient ruinés ; les champs avaient disparu sous les ronces ; les paysans n'avaient ni instruments aratoires, ni semences, ni bêtes de trait ; ils étaient obligés de s'atteler aux charrues pour labourer quelques parcelles de terre. La ruine morale était aussi complète que la ruine matérielle. « L'apogée du pouvoir des Jésuites, dit l'historien Tomek, marqua pour la Bohême l'époque de la décadence la plus profonde de sa littérature nationale. C'est à l'influence des membres de la Compagnie de Jésus qu'est dû le retard de plus d'un siècle qu'a subi le réveil de ce malheureux pays. » Les Jésuites avaient brûlé tous les ouvrages de la littérature tchèque des bibliothèques publiques et particulières. En Silésie, les Jésuites firent campagne avec les dragons de Lichtenstein pour convertir la population protestante, par le fer et par le feu, par le viol et par la ruine, par la confiscation des biens. En Hongrie, les Jésuites entreprirent la même œuvre de conversion et par des moyens analogues. Les hongrois se soulevèrent contre les persécuteurs, et il s'ensuivit une guerre qui dura un tiers de siècle, entraînant avec elle ruine, misère, désolation et massacres.

En Suisse, les Jésuites firent également leur apparition, et la guerre civile éclata entre les cantons, les uns soutenant l'autorité du pape, les autres se rangeant sous le drapeau de la Réforme. En 1620, soulève-

ment de la population catholique du Veltlin, à l'incitation des Jésuites, égorgement de six cents protestants. En 1656, guerre civile entre les membres des diverses confessions, tueries en masse, toujours à l'instigation des Jésuites. Les cantons catholiques furent vaincus et durent accepter le principe de la tolérance religieuse.

En France, la Compagnie de Jésus s'était fortement constituée presque à son origine. C'est par l'influence de Lainez, l'un des compagnons d'Ignace de Loyola, que fut rendu l'édit de Saint-Germain, en 1562, qui interdisait aux protestants la possession de temples et ne tolérait leurs réunions religieuses qu'en dehors des villes. Les Jésuites ont également leur part de responsabilité dans les tueries de Vassy, ordonnées par le duc de Guise, en cette même année 1562, et dans les massacres de la Saint-Barthélemy exécutés dix ans plus tard, en 1572. Le jésuite Eudémon-Joannès a glorifié l'horrible attentat et déclaré « que Charles IX s'était montré un grand ami de la Compagnie de Jésus et qu'il était, au plus haut degré, digne de l'immortalité. » Les Jésuites provoquèrent et dirigèrent les guerres de la Ligue ; ils assistèrent de leurs conseils le gouvernement des Seize, à Paris, où l'on préparait les complots contre la vie du roi Henri III, et la transmission de la couronne de France sur la tête du roi d'Espagne. Plus tard ils armèrent le bras des régicides, le moine Clément, Barrière, Jean Chastel, Ravallac, contre Henri III et Henri IV.

Depuis le règne de Henri IV jusqu'à celui de Louis XIV, les Jésuites furent presque sans interruption les confesseurs des rois de France. Les guerres de religion, sous Louis XIII, le siège de La Rochelle, leur sont imputables. La révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, est également à leur charge, ainsi que toutes les atrocités qui en furent la conséquence, les dragonades des Cévennes, l'incendie de plusieurs centaines de villes et de villages, les tortures, les supplices infligés à des milliers d'infortunés dont tout le crime consistait à professer une foi différente de celle du roi, et

enfin la mesure impolitique de l'expulsion du royaume d'un million de protestants.

En retour des services que rendait Louis XIV à la Compagnie, celle-ci appuyait en toute circonstance son autorité absolue et favorisait les débordements de sa vie privée. D'après les Jésuites, les biens des sujets appartenaient au roi ; s'il en prenait possession, le souverain rentrait dans sa propriété, et la part qu'il voulait bien laisser à ses peuples devait être tenue comme un don de sa libéralité.

Les Jésuites s'implantèrent en Angleterre où ils eurent une fortune diverse, tour à tour persécuteurs et proscrits, protégés par les familles aristocratiques, ou chassés par les rois, complotant contre leur existence et armant le bras des assassins — *Ad majorem Dei gloriam* ! Pour la plus grande gloire de Dieu.

Ils pénétrèrent en Ecosse, sous les Stuarts, et ils y résidèrent jusqu'à l'époque de la réunion des deux couronnes d'Ecosse. et d'Angleterre sur la tête de Jacques I^{er}, le fils de Marie-Stuart. Après l'exécution de Charles I^{er}, fils aîné de Jacques et son successeur, les Jésuites furent expulsés de la Grande-Bretagne ; ils y rentrèrent avec Jacques II, le second fils de Jacques, lors de la Restauration de la famille des Stuarts, mais pour peu de temps ; leurs intrigues, leur cupidité excitèrent une indignation générale ; une révolution éclata et le monarque fut renversé du trône et forcé de se réfugier en France. Les Jésuites furent chassés pour la seconde fois de la Grande-Bretagne.

Les Jésuites firent leur apparition en Suède, au cours de l'année 1584, grâce à la protection de la femme de Jean III, catholique forcenée ; leur influence n'eut qu'une durée éphémère et s'éteignit à la mort de leur protectrice. Les efforts de la Société échouèrent complètement dans le Danemark et en Norvège. Mais, dans la catholique Pologne les choses prirent une autre direction ; on leur érigea des collèges dans les principales villes du royaume et on les combla de donations. Leur principal établis-

sement était l'université de Wilna. En 1679 ils avaient cinquante magnifiques collèges et un revenu de quatre cent mille florins, somme énorme pour l'époque. Les Jésuites disposaient souverainement de toutes les places ; ils poussèrent à la restriction de la liberté de conscience et sommèrent le roi de recourir à la violence contre les hérétiques. La guerre civile éclata. C'est de la domination des Jésuites que datent la ruine et la décadence de la Pologne.

En 1684, les Jésuites arrivèrent en Russie, sous divers déguisements, avec l'ambassadeur autrichien Girsky. Ils réussirent à fonder une petite colonie à Moscou, sous la protection de l'ambassade autrichienne ; ils y ouvrirent une école pour de jeunes russes et eurent bientôt de nombreux adhérents. Par égard pour la cour de Vienne, le gouvernement toléra ces agissements. Le quartier général des Jésuites était la Russie blanche ; ils y avaient établi un noviciat, une riche bibliothèque ; ils y possédaient des domaines considérables et treize mille cinq cents paysans — serfs ou esclaves. — Ils arrivèrent à l'apogée de leur puissance sous l'empereur Paul et le ministre des cultes Galitzin. On remit entre leurs mains l'église catholique de Saint-Pétersbourg ; ils ouvrirent des écoles, des séminaires, accrurent le nombre de leurs établissements, avec l'autorisation du czar, et s'emparèrent de la direction de l'Eglise catholique de la Russie, en faisant nommer métropolitain une de leurs créatures. Sous Alexandre I^{er}, les Jésuites se répandirent dans la Russie entière, jusqu'en Sibérie et dans le Caucase.

La Société de Jésus, comme on le voit, a dirigé effectivement, pendant deux siècles, les destinées du monde. Aucun Ordre catholique n'a jamais exercé une aussi grande influence sur les gouvernements et sur les peuples. Son but était de ramener les nations à la restauration de la théocratie du moyen âge, à l'établissement d'une monarchie universelle qui eût embrassé le spirituel et le temporel, avec le pape de Rome comme sou-

verain absolu, mais dominé et dirigé par le général des Jésuites, toujours *Ad majorem Dei gloriam* ! Pour la plus grande gloire de Dieu !

Visées ambitieuses, orgueil incommensurable !

Les moyens d'action des Jésuites répondaient à l'importance du but qu'ils s'étaient proposé. Ces moyens d'action se trouvent développés dans les Instructions secrètes — *Monita Secreta* — qui sont parvenus à la connaissance du monde catholique par suite d'une trahison de l'un des chefs de la Compagnie, ou par un revirement d'opinion chez l'un des dépositaires de ce document précieux, qui fut imprimé pour la première fois en latin en 1612 à Cracovie, ville de Pologne.

Nous transcrivons les titres des chapitres des Instructions secrètes, en renvoyant pour les détails des articles au livre fort intéressant de M. *Adolphe Michel*, intitulé : LES JÉSUITES, ouvrage que nous avons consulté avec fruit pour la composition de notre opuscule.

- | | |
|----------|---|
| Chapitre | I. — De quelle manière la Société doit se conduire lorsqu'elle commence quelque fondation. |
| Chapitre | II. — De quelle manière les Pères de la Société pourront acquérir et conserver la familiarité des princes, des grands et des personnes les plus considérables. |
| Chapitre | III. — Comment la Société doit se conduire à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'Etat, et qui, sans être riches, peuvent néanmoins rendre d'utiles services. |
| Chapitre | IV. — Ce qu'on doit recommander aux prédicateurs et aux confesseurs des grands. |
| Chapitre | V. — Comment il faut se conduire à l'égard des religieux de différents ordres qui remplissent dans l'Eglise les mêmes fonctions que nous. |

- Chapitre VI. — De la manière de gagner les veuves riches.
- Chapitre VII. — Comment il faut entretenir les veuves, les capter et disposer des biens qu'elles ont.
- Chapitre VIII. — Comment il faut faire pour que les enfants de veuves riches embrassent l'état religieux ou de dévotion.
- Chapitre IX. — De l'augmentation des revenus des collèges.
- Chapitre X. — De la rigueur particulière de la discipline dans la Société.
- Chapitre XI. — Comment les nôtres se conduiront d'un commun accord envers ceux qui auront été congédiés de la Société pour une cause quelconque.
- Chapitre XII. — Qui l'on doit entretenir et conserver dans la Société.
- Chapitre XIII. — Du choix que l'on doit faire des jeunes gens pour les admettre à la Société, et de la manière de les retenir.
- Chapitre XIV. — Des cas réservés, et des motifs de renvoi de la Société.
- Chapitre XV. — Comment il faut se conduire envers les religieuses et les dévotes.
- Chapitre XVI. — De la manière de faire profession de mépriser les richesses.
- Chapitre XVII. — Des moyens d'avancer la Société.

Nous avons fait une exposition succincte et aussi complète que possible des doctrines et des agissements de la Compagnie de Jésus, dans les trois siècles qui se sont écoulés depuis sa fondation. Pendant cette longue période les Jésuites ont tour à tour remporté de grandes victoires et subi de graves défaites; après avoir dominé les rois et les reines, ils ont été chassés de la plupart des pays où ils exerçaient une sorte de pouvoir suprême.

Mais ils y sont revenus constamment sous des noms différents et des appellations nouvelles, suivant les nécessités des temps, ou même ouvertement et sans déguisements, lorsqu'ils savaient que la protection des gouvernants nouveaux leur était acquise.

A l'époque où nous écrivons—1880—les Jésuites sont encore tout puissants en diverses contrées et particulièrement en Belgique, en Italie, en Espagne, en France.

Hélas! la France, compte à elle seule — d'après l'état des congrégations, communautés et associations religieuses dressé en 1878 par ordre du gouvernement, *cent cinquante huit mille* religieux, moines et béguines, indépendamment du clergé séculier, qui est d'environ *soixante mille prêtres*. Ensemble DEUX CENT DIX-HUIT MILLE ennemis du progrès, de l'esprit du siècle. de la République.

Parmi tous ces cancrelats d'église, huit mille appartiennent à des congrégations non autorisées possédant neuf cent quatre-vingt-six établissements au mépris des lois. Les Jésuites ont, pour leur part, un personnel de deux mille individus répartis dans soixante maisons ou collèges, et ayant à leur disposition des revenus qui s'élèvent à plusieurs millions de francs.

Tous les gens appartenant aux diverses congrégations non autorisées ou autorisées, ainsi que les prêtres du clergé séculier sont infectés du venin jésuitique; tous sont les adversaires implacables de la société civile.

Pour mieux comprendre le grave péril que fait courir à notre pays l'organisation religieuse, il est utile de rappeler que la noire milice se trouve renforcée par les nombreux agents attachés aux églises, aux séminaires, aux couvents d'hommes et de femmes, aux palais épiscopaux, aux presbytères, savoir : les chantres, les suisses, les bedeaux, les donneurs d'eau bénite, les loueuses de chaises, les pleureuses, les diacres, sous-diacres, minorés, tonsurés, séminaristes et toute la tourbe des hiboux, des cloportes, des rats de sacristie. On peut ajouter quatre-vingt-deux mille indi-

vidus aux deux cent dix-huit mille soutaniers, frocards et béguines, et l'on arrivera au chiffre prodigieux de trois cent mille personnes attachées à l'Eglise en France ; par conséquent trois cent mille êtres à classer parmi les neutres, les fainéants, les parasites.

Il faut en revenir à la catholique Espagne et remonter à l'époque la plus néfaste de son histoire, pour retrouver une situation analogue. Quant à la noire milice : de 1700 à 1769 — l'Espagne avait un personnel égal à celui de la France de 1880, prêtres, moines et religieuses. Mais la catholique Espagne était déchue de son ancienne splendeur, et réduite au tiers de la population qu'elle avait comptée sous la domination des rois maures.

Mêmes causes produisent mêmes effets. La France, livrée aux Jésuites par Napoléon III, de 1851 à 1870, énervée par leur système religieux, n'a pu opposer aucune résistance aux hordes allemandes qui ont envahi son territoire. Après une série de désastres immenses, notre patrie a été contrainte de recevoir la loi de la Prusse, de payer une rançon de cinq milliards et d'abandonner deux provinces à l'ennemi victorieux — Alsace et Lorraine.

Qu'ils soient maudits dans le temps et la succession des âges, les auteurs et les promoteurs de nos cruelles défaites : Napoléon III, sa femme Eugénie — l'espagnole dévote et catholique — ses maréchaux traîtres et couards, ses généraux imbéciles, ses officiers incapables et lâches ; qu'ils soient maudits également, les ministres de l'empire, ses partisans, ses complices, les prêtres, les évêques, les frocards — tous ceux qui ont trempé dans les crimes de cette époque fatale, — les Jésuites tout particulièrement, leurs inspireurs ; la prêtraille, la monacaille et la mitraille.

L'ENNEMI, C'EST LE CLÉRICALISME ! Qui a lancé ce cri d'alarme ? *Gambetta*, le tribun fameux.

EGRASONS L'INFAME ! Qui a pris cette devise célèbre

dans les fastes de notre histoire? *Voltaire*, l'adversaire de la théocratie romaine.

Le salut de la France est dans la suppression des couvents, des congrégations, de tous les instituts religieux d'hommes et de femmes, dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Plus de religion exploitée par les castes sacerdotales, plus de pape, plus de prêtres. A bas les Jésuites!

Les trois crimes de l'Eglise sont : l'Inquisition, les couvents, les Jésuites.

L'Inquisition est supprimée; les couvents ont disparu, à peu près, de l'Espagne et de différents pays, mais il reste encore debout trop de monastères en certaines contrées, et notamment en France. La lèpre monacale menace d'envahir les autres peuples. Appliquons des remèdes héroïques pour extirper le mal. Quant aux Jésuites toujours menaçants et terribles — c'est la peste noire qui veut être traitée par le fer et par le feu, — c'est le devoir des gouvernements de faire disparaître jusqu'au dernier de leurs repaires. La Société de Jésus ne peut vivre que sur le cadavre des peuples.

Or les nations ont le droit et le devoir de défendre leur existence sociale, politique, morale et économique contre les ennemis implacables du genre humain.

Si les gouvernements ne se prononcent pas pour les peuples dans ce duel à mort entre la théocratie et la liberté, ce sera aux peuples d'aviser et d'en appeler à la Révolution. A bas les Jésuites! A bas les congrégations!

LES CRIMES DE L'ÉGLISE

O mânes des proscrits, des insurgés, des suppliciés qui avez combattu la théocratie romaine, réjouissez-vous ! Il est venu le jour de l'expiation : l'Empire a été renversé au 4 septembre 1871 ; Napoléon III est mort obscurément en exil, et son fils — jeune carnassier qu'il avait dressé pour continuer son œuvre de sang — est tombé au milieu des jungles africaines, sous les sagaies des nègres qu'il voulait exterminer ! Avec les derniers Bonaparte disparaîtront les noires milices, les Jésuites, les congréganistes, les béguines, les prêtres, les évêques, et toute la *Bondieuserie*.

Aujourd'hui, la République est devenue le gouvernement légal de la France, et s'appuie sur le suffrage universel. La liberté a remplacé l'arbitraire. L'instruction complètera le progrès. *La science prépare les révolutions et en assure le triomphe*. N'ayons ni désespérance ni confiance exagérée ; si les institutions républicaines actuelles ne répondent pas aux aspirations, aux besoins, aux légitimes revendications des classes ouvrières, efforçons-nous d'éclairer les esprits, et, avec le suffrage universel, nous obtiendrons une majorité de députés et de sénateurs en communion d'idées avec nous. Toutes les réformes compatibles avec le progrès seront obtenues par la voie pacifique, sans qu'il y ait une goutte de sang versé ni une larme répandue. Evitons également de nous endormir dans une sécurité trompeuse ; nos éternels ennemis, la seigneurie, le clergé, l'armée, la bourgeoisie, continuent de tramer dans l'ombre leurs machinations pour ramener la monarchie, celle du droit divin ou la royauté constitutionnelle ; ayons toujours l'arme au poing et soyons

prêts à foudroyer ceux qui voudraient essayer de détruire la République.

Ce sont là, chers lecteurs, les enseignements virils que vous trouverez dans les pages éloquentes qu'a écrites Eugène Suë, et qu'il a développés sous la forme la plus attrayante, la plus dramatique dans les épisodes des *Mystères du peuple*. Tous ses héros, tous ses personnages, hommes et femmes, sont des types qui restent gravés dans la mémoire, émeuvent, passionnent ou épouvantent, selon le rôle qu'ils remplissent dans les légendes de la famille Lebrenn, légendes qui embrassent une période de deux mille ans et plus, commençant avant la conquête des Gaules par les Romains, et conduisant le lecteur à travers les siècles jusqu'à l'époque actuelle.

L'histoire des rois est le martyrologe des peuples ! Voilà la vérité historique qui se dégage de l'œuvre immortelle d'Eugène Suë, et qu'il résume dans ces lignes pleines d'enthousiasme et de patriotisme.

« O martyrs séculaires des rois, de la noblesse, du clergé ! Il est venu le jour où vous serez vengés : « Karadeuk le Bagaude, Loisyk le Moine-laboureur, « Yvon le Forestier, Den-Braô le Maçon, Fergan le « Carrier, Karvel le Parfait, Florette la Filaresse, Mazurek l'Aiglelet, Aveline Qui-jamais-n'a-menti, « Christian l'Imprimeur, et sa fille Hêna plongée « vingt-cinq fois dans les flammes du bûcher en présence de François I^{er} et de sa cour ! Et vous Tankerù, « Salaün, Nominoë, vaillants insurgés de Bretagne, vous serez vengés !... Elle a donc sonné également « pour moi l'heure de la vengeance, pour moi Victoria, « victime de la lubricité du roi Louis XV !

« Durant des siècles, vos sueurs, votre sang, vos larmes ont coulé, martyrs des rois, des prêtres, des nobles et des riches ; mais le voilà venu, pour les « bourreaux, le jour de l'expiation !

« Esclaves, serfs, vassaux, dépouillés, exploités, « suppliciés à milliers par la seigneurie, le clergé, la

« royauté, votre sang crie vengeance ! *Ariens*, déclarés
« hérétiques par l'Eglise de Rome, massacrés en masse
« par le roi Clovis et ses hordes franques, votre sang
« crie vengeance ! *Vaudois* et *Albigéois* déclarés héré-
« tiques de même que les ariens par le pape de Rome,
« torturés, pendus, exterminés par Simon de Montfort
« et ses bandes fanatiques, votre sang crie vengeance !
« *Réformés*, *calvinistes* et *luthériens* proclamés héré-
« tiques par la sainte Eglise catholique, tués et suppli-
« ciés par les Valois et par les Guises, sur l'ordre venu
« du Rome et au commandement de la Société de Jésus,
« votre sang crie vengeance ! *Huguenots* qui avez été
« offerts en holocauste au souverain pontife dans l'hé-
« catombe de la Saint Barthélemy ; *Protestants* pendus,
« roués, brûlés vifs, dragonnés, écartelés par milliers
« sur l'ordre de Louis XIV, servile instrument du pape
« et des Jésuites, votre sang crie vengeance !

« Si tout le sang répandu par la royauté, la seigneu-
« rie et le clergé, pouvait être ramassé sur notre terre
« des Gaules, les monts et les vallées disparaîtraient
« sous une mer rouge ! Si les ossements de nos pères,
« de nos mères, de toutes les victimes de l'autel et du
« trône pouvaient être réunis en pyramide, ils forme-
« raient un ossuaire qui s'élèverait jusqu'au ciel ! »

Maintenant, chers lecteurs, de retour à Paris, après
un second exil qui a duré huit ans, sous la République
conservatrice, l'éditeur du livre, le légataire littéraire
d'Eugène Suë, peut enfin reprendre et compléter l'œu-
vre du maître.

J'étais et suis toujours

L'ennemi des princes, des prêtres et des abus,

L'ami des pauvres et rien de plus.

Les Monstres dans l'Humanité

CRIMES DES PAPES

MYSTÈRES D'INIQUITÉS DE LA COUR DE ROME

Depuis saint Pierre — en admettant que cet individu ait existé et qu'il se soit rendu à Rome — jusqu'à Pie IX, le faux monnayeur, 262 papes, une papesse et 24 anti-papes ont occupé la chaire du premier apôtre de Jésus-Christ ; dans ce nombre, 19 ont abandonné Rome, 35 ont régné en pays étranger, 8 n'ont occupé le siège pontifical que pendant un mois, 40 pendant un an, 22 pendant deux ans, 54 pendant cinq ans, les autres pendant une durée de dix, quinze, vingt ans ou plus ; quelques-uns ont régné simultanément, à Rome même, ayant leurs églises, leurs clergés, leurs partisans respectifs ; d'autres encore ont régné simultanément, mais ayant leur siège dans des pays différents. Parmi les successeurs de saint Pierre, on compte un enfant de 18 ans, une belle jeune femme, la papesse Jeanne, des forbans, plusieurs hérétiques, et une foule de prêtres couverts de tous les crimes, voleurs, simoniaques, assassins, parricides, adultères, incestueux, sodomites. Sur les 262 pontifes reconnus comme légitimes, 64 sont morts de mort violente, 18 ont été empoisonnés, **et** plusieurs à l'instigation des Jésuites, 4 ont été étranglés, 42 autres ont péri de différents genres de mort.

Dans le schisme qui a divisé l'église à la fin du

xiv^e siècle, les papes d'Avignon et les papes de Rome se sont mutuellement anathématisés et déposés; en outre, soit avant, soit depuis ce schisme, 26 pontifes ont été déposés, bannis ou chassés de Rome; 28 autres n'ont pu y rester qu'avec l'appui des armées étrangères, comme cela a eu lieu encore de nos jours: Pie IX n'y a maintenu son pouvoir que grâce à la présence d'une armée d'occupation fournie par Napoléon III et munie des terribles fusils Chassepot.

On compte 153 pontifes, parmi ceux qui figurent dans l'histoire, c'est-à-dire plus de la moitié du nombre total, qui ont fait preuve d'incapacité absolue dans l'exercice de leurs fonctions; 36 au moins ont enfreint publiquement leurs vœux de chasteté, et ont eu des enfants pendant la durée de leur pontificat.

La papesse Jeanne est morte en couches au milieu d'une procession.

Urbain V et d'autres papes se sont soumis aux censures des conciles et ont avoué qu'ils avaient failli; d'autres encore, notamment Victor III et Adrien VI, ont confessé publiquement les crimes qu'ils avaient commis.

Cependant, de nos jours, en dépit des hontes et des turpitudes de la papauté, malgré le concert de malédictions qui s'élevait de toutes parts contre le chef du catholicisme, la cour de Rome a osé revendiquer pour Pie IX le privilège de l'infailibilité, et un concile réuni à cet effet, en 1870, dans la capitale de l'Italie, a lancé un manifeste qui dépassait en orgueil clérical et en insolence pontificale tout ce qui a été formulé par les papes les plus audacieux aux temps de leur plus grande puissance, et quand les peuples étaient plongés dans les plus profondes ténèbres.

Avec Pie IX, pontife déchu du pouvoir temporel au 21 septembre 1870 et mort le 7 février 1878, on peut considérer comme abolie cette institution fatale de la papauté. L'évêque actuel de Rome, nommé Léon XIII, intronisé le 20 février 1878, exerce son métier avec peu

d'éclat et sans prestige. Il essaie de lancer des décrets, des anathèmes et des excommunications, mais sans parvenir à effrayer les pécheurs endurcis, francs-maçons, socialistes, nihilistes et libres-penseurs. Ses oburgations et imprécations ne font pas sourciller les rebelles et les réfractaires. La foi s'en va, les croyances religieuses ont fait leur temps. Néanmoins l'hydre catholique n'est pas encore terrassée, c'est à nous, hommes de progrès, et aux femmes dévouées à la cause de l'émancipation, à quelque école que nous appartenions, quelle que soit notre opinion politique, de nous liguier pour combattre l'esprit du mal ; relevons donc l'étendard de la philosophie ; reprenons l'œuvre de nos pères ; propageons en tous lieux la vérité sur l'histoire des Papes et les crimes des Rois, et, bientôt, les peuples auront secoué le double joug, clérical et monarchique, sous lequel voudraient les tenir courbés, papes, rois, reines et empereurs.

LE
DICTIONNAIRE UNIVERSEL

PANTHÉON LITTÉRAIRE ET ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE

PAR

MAURICE LACHATRE

AVEC LE CONCOURS DE SAVANTS, D'ARTISTES ET D'HOMMES DE LETTRES

Deux magnifiques vol. gr. in-4° à trois col.

ILLUSTRÉS D'ENVIRON 2000 SUJETS GRATÉS SUR BOIS, INTERCALÉS DANS LE TEXTE

Cette œuvre, la plus gigantesque des entreprises littéraires de notre époque, renferme l'analyse des 400,000 ouvrages qui existent dans les bibliothèques nationales, et peut être considérée comme le plus vaste répertoire des connaissances humaines.

Le DICTIONNAIRE UNIVERSEL est le plus exact, le plus complet et le plus progressif de tous les Dictionnaires.

Ouvrage complet en 12 parties brochées à 4 francs ou 2 magnifiques volumes de 5224 pages.

On peut s'abonner pour recevoir l'ouvrage en une seule fois ou une partie brochée par mois.

Ouvrage complet broché, prix : 48 francs.

Deux magnifiques volumes reliés; dos en maroquin et plats en toile : 60 fr.

Édition spéciale sur papier de qualité inférieure et de moindre dimension

Ouvrage complet broché en 8 parties à 3 fr., prix : 24 fr.

Deux beaux volumes reliés; dos en maroquin, plats en toile : 50 fr.

LES
MYSTÈRES DU PEUPLE

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES A TRAVERS LES ÂGES

PAR

EUGÈNE SUE

Une série de 3 feuilles de texte contenant 48 pages et une gravure sur acier. Prix : 50 cent.

Ouvrage complet en 100 séries ou en 10 volumes.

Prix de chaque volume : 5 fr.

ANNEXES A L'HISTOIRE DES PAPES

Publiées à Bruxelles

LES MYSTÈRES DU CONFESSIONNAL

Le Livre secret du Prêtre

LE MANUEL DES CONFESSEURS

Par M^{gr} BOUVIER, évêque du Mans

LA CLÉ D'OR

Par M^{gr} MARIA CLARET, archevêque de Cuba

LE TRAITÉ DE CHASTETÉ

Par le Rév. LOUVEL

Secrétaire général de l'Evêché d'Evreux

HISTOIRE DE L'INQUISITION

LES COUVENTS — LES JÉSUITES

Par MAURICE LA CHATRE

Les quatre annexes réunies en un volume grand in-8° à 2 colonnes contenant 320 pages. Prix : 4 fr

